SRESRI

Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Guadeloupe

REGION GUADELOUPE

MARIE-GALANTE
1ère Communauté de Communes d'Outre-Mer

ACADÉMIE de la GUADELOUPE
RECTORAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Grand Sud Caraïbe

C.A.N.B.T.

CANGT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD GRANDE-TERRE

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE

Table des matières

1 Préambule 4

1.1 Avant-propos 4

1.2 Pourquoi et à qui s'adresse le SRESRI ? 4

1.3 Rappel du contexte réglementaire entourant le SRESRI 5

1.4 La concertation 6

1.5 La construction du plan d'actions 7

1.6 La logique d'intervention de la Région 7

1.7 Les axes d'intervention 10

2 Diagnostic et grands enjeux transversaux 11

2.1 Présentation générale du territoire 11

2.2 Chiffres clés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Guadeloupe .....

2.3 Synthèse des atouts-faiblesses-opportunités-menaces 17-18

3 Stratégie et déclinaison en orientations 19

3.1 Présentation d'ensemble de la stratégie 19

3.2 Présentation détaillée de chaque axe d'intervention 22

Axe 1 : promouvoir l'adaptation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur aux besoins économiques du territoire guadeloupéen et en particulier des filières porteuses identifiées dans le cadre du SRDEII 22

Introduction : constats et cohérence de l'axe 1 22

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 1 : 23

Axe 2 : tenir compte de la cartographie de l'offre de formation existante en Guadeloupe afin de créer un environnement intégré et favorable au succès des étudiants dans leur parcours de formation et leur insertion dans l'emploi 26

Introduction : constats et cohérence de l'axe 2 26

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 2 : 27

Axe 3 : renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Guadeloupe ... 29

Introduction : constats et cohérence de l'axe 3 29

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 3 : 30

Axe 4 : créer des espaces de dialogue et favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises et les citoyens 32

Introduction : constats et cohérence de l'axe 4 32

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 4 : 33

4 Une gouvernance économique sous le leadership de la Région, partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive 34

4.1 Contexte 34

4.2 Instances de pilotage et de suivi du schéma 35

4.3 Modalités de contractualisation avec les partenaires inhérents à la mise en œuvre du SRESRI 35

4.4 Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2016-2021 36

5 Grands prrojets structurants pour le territoire régional 37

Annexes 38

Préambule

1.1 Avant-propos

En cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), la Région Guadeloupe se dote d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

L'ambition est d'orienter l'action régionale au service de **l'emploi** et du **développement du territoire,** en mettant davantage l'offre d'enseignement supérieur, le dispositif de recherche et l'écosystème d'innovation au service des réalités socio-économiques de la Guadeloupe, de l'emploi et de la croissance.

En élaborant concomitamment ces trois schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI), la Région entend proposer **un développement économique et social équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe**.

Au regard des enjeux du territoire (accès à l'emploi, insertion professionnelle, création de richesses, cohésion sociale, aménagement et développement durable du territoire, etc), le schéma sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) fait de l'économie de la connaissance et du savoir une priorité régionale.

Cette décision marque la volonté d'intégrer dans les politiques publiques les mutations économiques en cours telles que : l'économie de la connaissance et la transition numérique, la transition énergétique ou encore la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure.

1.2 Pourquoi et à qui s'adresse le SRESRI ?

Dans le cadre d'une stratégie globale en faveur de l'emploi et du développement au profit de l'ensemble des habitants de la Guadeloupe, la Région conforte son rôle de chef de file et de facilitateur de ce développement.

La Région entend d'une part, mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire et d'autre part, renforcer la place de l'humain au cœur de notre société afin de développer une Guadeloupe plus juste et plus inclusive.

A cette fin, le capital humain s'inscrit comme un outil du développement économique des territoires de la Guadeloupe.

Pour répondre à cette exigence, la réflexion stratégique établit un lien systématique entre le SRESRI et le SRDEII.

Le schéma vise principalement l'accompagnement des étudiants dans la réussite de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur (des diplômés post-bac ou niveau équivalent jusqu'aux doctorants) afin de faciliter leur accès à l'emploi. Cette volonté politique intègre la nécessité de combiner deux facteurs complémentaires.

D'une part, assurer une réelle optimisation des interventions de l'ensemble des acteurs afin de garantir le rapprochement entre l'offre et la demande de formation de niveau supérieur, en particulier la formation continue et professionnelle.

D'autre part, donner une vraie priorité au développement de l'apprentissage à travers **une articulation entre l'offre de formation professionnalisante et les orientations stratégiques du CPRDFOP.**

Le schéma s'attache également à mettre en lumière la nécessité d'une **offre de formation adaptée** favorisant l'accompagnement des étudiants vers **l'emploi**, en Guadeloupe principalement mais également vers l'international.

Cette nécessité s'accompagne d'une volonté d'adosser l'offre de formation aux filières de développement économique porteuses d'emploi telles qu'elles sont identifiées dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Elle est renforcée par la prise en compte des grandes orientations de la Région pour accompagner les emplois de demain en s'appuyant sur un dispositif de recherche et d'innovation d'excellence répondant aux enjeux du territoire en termes socio-économiques.

Elle s'inscrit également dans la volonté d'établir une relation plus étroite avec les entreprises afin de les accompagner dans leur processus d'innovation.

1.3 Rappel du contexte réglementaire entourant le SRESRI

Conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions élaborent, adoptent et mettent en œuvre :

- Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (**SRDEII**) ;
- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (**CPRDFOP**) qui définit et propose les conditions de mise en œuvre d'une politique d'apprentissage et de formation professionnelle continue des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ;
- Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (**SRESRI**) qui constitue le cadre politique de référence pour la région Guadeloupe en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation pour la période 2016-2021[1].

Compte tenu des interactions fortes entre le développement économique, la formation, la recherche, **la Région a décidé d'élaborer simultanément ces 3 schémas qui sont liés par un dénominateur commun : l'emploi.** Cela constitue le premier objectifde la stratégie déployée par la Région pour les 5 années à venir.

[1] cf. la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et la Loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles (UA), ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et portant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur

Encadré 1 Synthèse du contexte réglementaire entourant le SRESRI

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a doté la Région de nouvelles compétences dont le rôle de chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

L'article L.1111-9 du Code général des collectivités territoriales précise :

« La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives (…) au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »

A cet effet, la Région est tenue d'élaborer, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) s'articulant avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

L'article L 214-2 du Code de l'Education précise :

« La région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement (…) »

L'Etat transfère ainsi aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives. Le SRESRI a vocation à présenter les opérations soutenues par la Région ; ces orientations sont prises en compte dans Schémas Locaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) (NDLR : le cas échéant).

L'article L 214-2 du Code de l'Education précise :

« Les orientations du SRESRI sont prises en compte par les autres schémas établis par la région en matière de formation, d'innovation et de développement économique. La région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche. »

1.4 La concertation

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit que la Région en sa qualité de chef de file du développement économique élabore en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SRESRI).

Dans le cadre de la concertation menée par la Région, **l'ensemble de la population guadeloupéenne a été sollicitée pour construire collectivement l'avenir économique régional.**

Une conférence de lancement, réunissant les EPCI, le Département, l'Etat, les consulaires, les socio-professionnels et autres partenaires des schémas, a marqué le démarrage des travaux. **Des ateliers thématiques territoriaux** ont été organisés au cours du mois de novembre 2016. Au total, 7 ateliers délocalisés se sont déroulés sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Un atelier a été organisé sur le site du Conseil Régional (Basse-Terre) alors que les autres ont été organisés en collaboration avec les intercommunalités les accueillant sur leurs territoires : Marie-Galante, Nord Basse-Terre, Riviéra du Levant, Nord Grande-Terre, Grand Sud-Caraïbe, et Cap Excellence.

Deux ateliers ont été dédiés au SRESRI et au CPRDFOP pour l'enseignement supérieur, la recherche et la formation. Cinq ateliers ont été entièrement dédiés au SRDEII sur les thèmes

suivants : économie ; agriculture et agro transformation/activités marines ; économie sociale et solidaire (ESS) ; attractivité du territoire et marketing territorial ; Tourisme.

Plus de 470 participants au total ont ainsi contribué aux différentes manifestations.

Deux réunions de consolidation de l'atelier ESRI se sont tenues avec la communauté académique et des associations d'étudiants au cours des mois de novembre et décembre

En parallèle, une enquête électronique a été conduite afin de recueillir l'avis de la population. Cette enquête a porté sur les sujets suivants : les secteurs prioritaires pour le développement économique de la Guadeloupe ; les conditions de réussite et de mise en œuvre ; la formation en Guadeloupe (accès à la formation, perception de l'offre disponible, l'accueil des apprentis au sein des entreprises…) ; l'innovation et les actions à mettre en place ; l'internationalisation ; l'enseignement supérieur et la recherche ; et l'économie sociale et solidaire. Au total, ce sont plus de 1100 réponses au questionnaire qui ont été apportées. La synthèse des résultats de l'enquête figure en annexe.

Des **contributions écrites** ont également été transmises par les acteurs économiques, les intercommunalités et l'Etat pour alimenter les travaux d'élaboration du SRDEII. Plusieurs contributions ont été adressées à la Région. Ces contributions sont référencées dans un tableau en annexe.

Enfin, un comité de pilotage fédérant l'ensemble des partenaires de la Région, l'Etat, le Conseil Départemental, le Rectorat, l'Université des Antilles, le Pôle Emploi, le Conseil de la culture, de l'éduction et de l'environnement (CCEE), le Conseil économique et social régional (CESR), les consulaires (CCIIG, CRMA, Chambre d'Agriculture), le CRPMEM (le Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins des Iles de la Guadeloupe) ainsi que les 6 intercommunalités de la Région[2] s'est réuni à trois reprises pour piloter l'élaboration du schéma. L'ensemble de ces contributions et participations a permis de recueillir des points de vue et des suggestions de la part des acteurs socio-économiques, notamment pour la définition des grands enjeux, axes d'interventions et actions relatives au SRDEII de la Région Guadeloupe.

1.5 La construction du plan d'actions

Cette première étape de la concertation a permis d'élaborer les grands axes d'interventions du SRESRI. Elle se clôturera par l'adoption en Assemblée plénière du Conseil régional du schéma conformément au cadre réglementaire.
Toutefois dès le 1er trimestre 2017, la Région engagera la seconde étape des travaux, à savoir la construction du plan d'actions. Sur la base de la stratégie validée de manière collégiale, et dans le respect de l'esprit de concertation, il conviendra de rédiger les fiches actions.
Cette étape permettra ensuite d'envisager la contractualisation avec les partenaires : Etablissements d'Enseignement, Centres de Recherche, EPCI, Département et Chambres consulaires.

1.6 La logique d'intervention de la Région

La Région a choisi de **placer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) au service du développement du territoire et de l'emploi**.

A travers ce schéma, la Région développe une approche **inclusive** qui doit corriger les inégalités dans l'accès à l'emploi en accompagnant les personnes tout au long de leur parcours de formation et professionnel par des formations supérieures adaptées.

[2] Communauté d'Agglomération (CA) Cap Excellence,CA Nord Basse-Terre, CA Nord Grande-Terre, CA du Sud Basse-Terre (CASBT) (ou Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe),CA Riviera du Levant, et Communauté de Communes Marie-Galante - Pays de Marie Galante

La Région ambitionne d'adapter l'offre de formation de l'enseignement supérieur, pour favoriser **l'accès, le maintien et le retour à l'emploi** des Guadeloupéennes et des Guadeloupéens et assurer aux entreprises guadeloupéennes les compétences nécessaires à leur développement.

Il s'agit aussi d'orienter le dispositif de recherche afin qu'il concoure au développement des entreprises et contribue activement au développement de l'innovation.

La Région accorde aussi une place importante à l'**ouverture de la Guadeloupe sur le monde extérieur**, notamment sur le bassin Caraïbe et aussi sur l'hémisphère américain. L'offre d'enseignement supérieur et de recherche est attractive, et la proximité avec les Etats de la grande Caraïbe permet d'envisager une plus forte mobilité étudiante.

Par ailleurs, la collectivité a également à cœur de conforter l'intégration de l'outil de recherche au sein des grands réseaux que ce soit grâce aux plateaux techniques ou encore aux diverses expertises.

La Région inscrit son action en **cohérence avec les schémas au niveau national et au niveau européen** (stratégie nationale pour la recherche – SNR et stratégie nationale pour l'enseignement supérieur – Stran ES) :

- Le schéma s'inscrit en effet dans le prolongement des quatre thèmes et 21 mesures mis en avant dans la Loi Recherche et Enseignement supérieur du 22/07/2013 :
  - Une priorité : la « réussite des étudiants » (mesures 2, 4, 6, 7, 9, 10) ;
  - Une « nouvelle ambition pour la recherche », avec notamment les apports qu'elle permet au développement de l'enseignement supérieur ;
  - Le « décloisonnement comme outil du changement » (structuration régionale et développement de la coopération entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un même territoire),
- Le schéma tient compte des orientations de l'académie de la Guadeloupe, qui au travers de son projet académique 2016-2020 poursuit des actions afin d'atteindre les objectifs définis dans son contrat établi avec l'administration centrale :
  - Assurer la réussite de tous les élèves en réduisant les écarts avec l'hexagone, en particulier concernant le taux d'accès aux examens ;
  - Consolider le continuum bac -3 /bac+3enaugmentant les demandes de poursuite d'études des terminales de l'académie, en sécurisant les parcours (accompagnements information et orientation vers des choix ambitieux, cordées de la réussite, stages, immersion, conventions passerelles…), et en développant une offre déformation adaptée aux baccalauréats d'origine,
- Le schéma marque aussi la contribution de la Guadeloupe aux objectifs européens poursuivis :
  - En matière d'éducation : l'abaissement des taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 % et l'objectif de porter à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent ;
  - Et en matière de Recherche et Développement (R&D).

La Région propose **un schéma pragmatique et opérationnel** qui s'inscrit en cohérence avec le Contrat de Plan Etat Région[3], la mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI ou S3) en Guadeloupe, ainsi que le schéma régional des politiques de jeunesse.

Le SRESRI est cohérent avec les autres schémas et documents d'orientations régionaux ou partenariaux. En effet, tous ces schémas ou documents doivent tenir compte les uns des autres ou être compatibles entre eux. Ces compatibilités sont ainsi organisées avec les documents suivants :

- Le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII);
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (**CPRDFOP**) qui prendra également en compte les orientations définies en parallèle dans le SRDEII ;

Figure 1 La cohérence des schémas au service de l'emploi en Guadeloupe

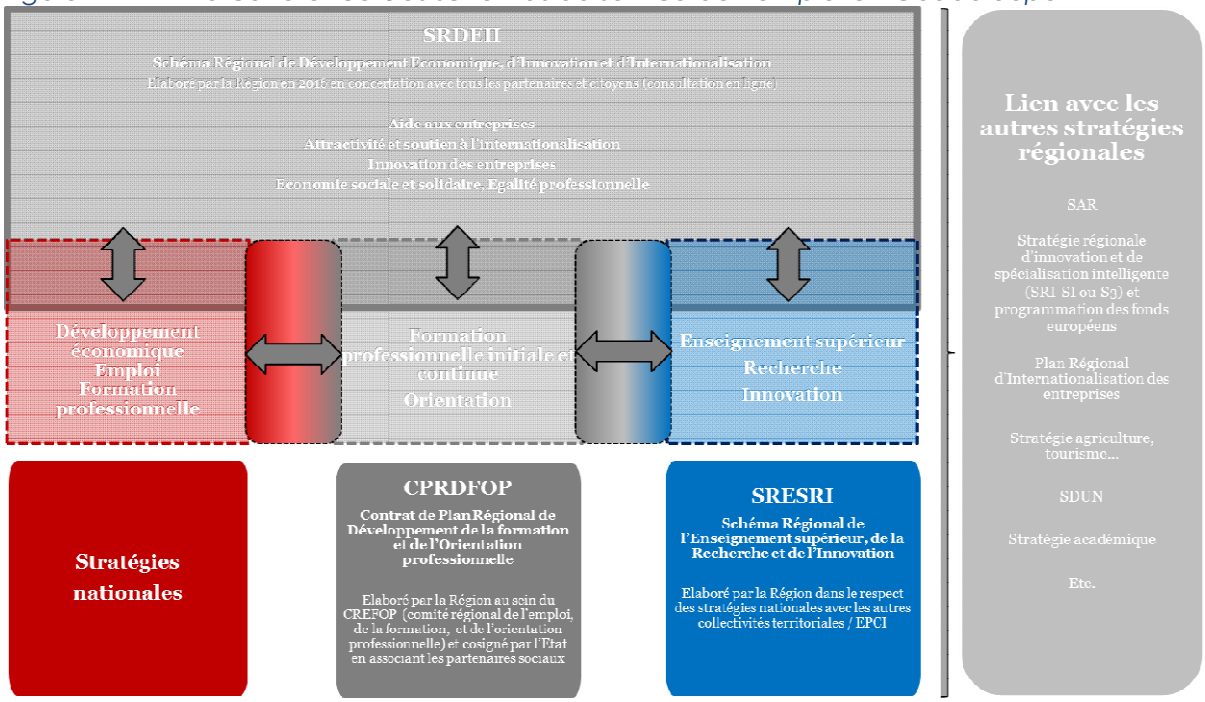

[3] Le déploiement du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2015-2020 met notamment l'accent sur les 5 thématiques suivantes qui prévoient déjà des opérations en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : « Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations » ; « Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence » ; « Cohésion sociale et employabilité » ; « Stratégie de mobilité multimodale » ; « Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services ».

1.7 Les axes d'intervention et les projets phares

Le SRESRI poursuit l'objectif de **mettre davantage l'offre d'enseignement supérieur et le dispositif de recherche au service de l'emploi des jeunes guadeloupéens et du développement des entreprises**.
Dans cette perspective, le schéma est articulé autour de 4 axes d'intervention (cf. Figure 2).

Figure 2 Les axes d'intervention du SRESRI de la Guadeloupe

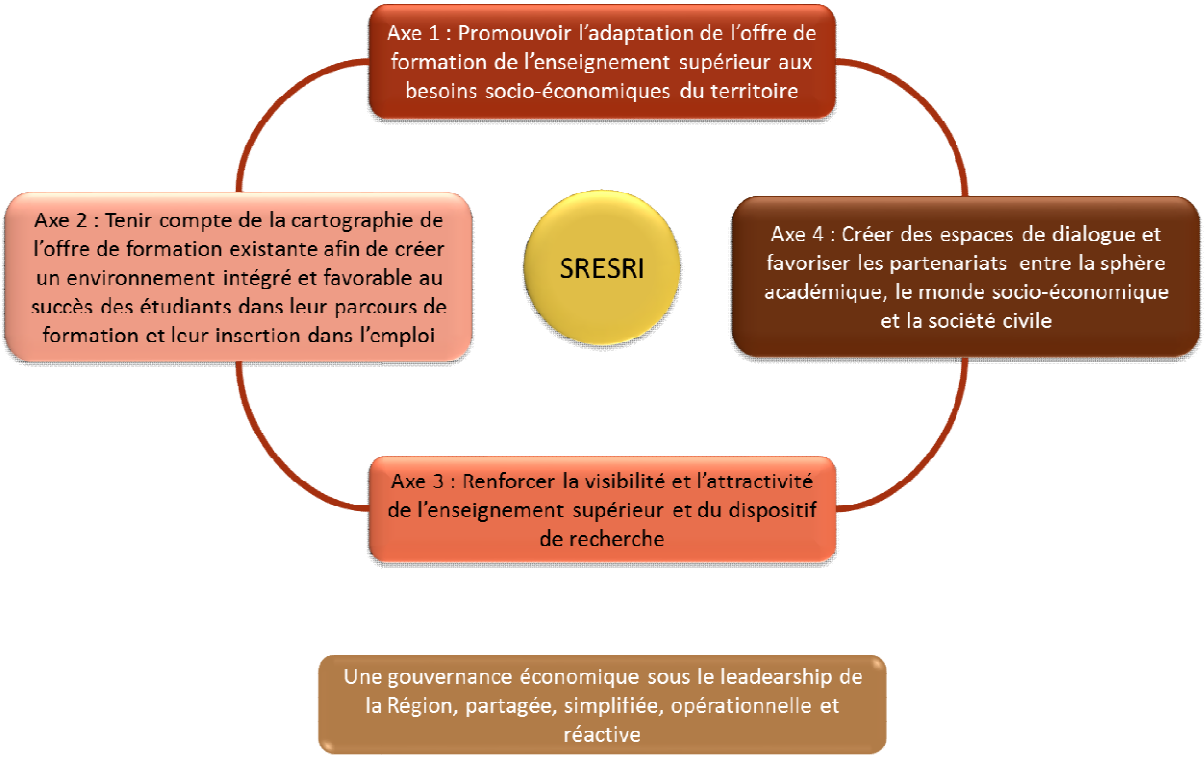

2 Diagnostic et grands enjeux transversaux

2.1 Présentation générale du territoire

Sur le plan géographique, la Guadeloupe est située dans la zone Caraïbe à environ 3 heures de vol de Trinidad et des États-Unis d'Amérique. Reconnue comme point chaud de la biodiversité, la Guadeloupe est un archipel composé de 6 îles principales (La Basse-Terre, la Grande-Terre, la Désirade, Marie-Galante, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut) et d'une multiplicité d'ilets (une vingtaine de plus d'un hectare et plus de 200 ilots de moins d'un hectare). Les deux îles principales sont la Grande-Terre, où se situe l'aéroport international et la Basse-Terre, où se trouve d'une part, la zone industrielle de Jarry, poumon économique de l'ile, et, d'autre part, la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. Ces deux iles sont séparées par un bras de mer. Cette concentration d'activités sur ces deux derniers pôles a pour effet d'entrainer un trafic routier en constante augmentation, justifiant la nécessité d'une offre de transport alternatifs (maritimes / cabotages).

Parallèlement, se développe, mais de manière contrainte, un maillage secondaire de pôles urbains d'équilibre composé de Sainte-Rose, Goyave, Le Lamentin, Le Moule, Petit Bourg et Sainte-Anne.

De nombreux bourgs viennent compléter cette armature urbaine multipolaire. Pour ces derniers dont l'attractivité est à conforter, des enjeux de développement de services et de commerces sont importants, sans oublier le redéploiement d'infrastructure de transports ou leur réorganisation. L'archipel compte également trois îles proches : l'archipel des Saintes, la Désirade et Marie-Galante ; pour lesquels les enjeux d'intégration économique et de transport sont forts.

Sur le plan démographique, la Guadeloupe comptait 400132 habitants au 1er janvier 2015[4]. Ces dernières années, la croissance démographique est restée relativement atone[5], en raison d'un solde migratoire déficitaire, et s'accompagne d'un vieillissement de la population (une majorité de la population se situe en effet dans la tranche des 40 - 54 ans[6]). Les femmes représentant 53% de la population, les jeunes (moins de 25 ans) 32% et les personnes âgées de 50 ans et plus 38%.

Sur le plan économique, le PIB guadeloupéen s'élevait à 8 055 millions d'euros en 2014. Le PIB par habitant était de 20 163 euros en 2014[7]. Dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe affiche un des PIB par habitant les plus élevés, après ceux de Saint-Barthélemy, de Trinidad-et-Tobago et de la Martinique. Il équivalait à 62 % du PIB par habitant en France métropolitaine. Ces dernières années, la croissance économique a été soutenue[8]. L'indice de développement humain (IDH) de l'île est le plus élevé de la zone Caraïbe et se place au 38e rang mondial[9].

Le chômage est important en Guadeloupe (23,7 %, en 2015 contre 9,9 % en France hexagonale et 19,4 % en Martinique) et touche particulièrement les seniors, les femmes et les jeunes.

---

[4] Source INSEE, Recensement de la population.

[5] Sur la période 2008-2013, le taux de croissance annuel moyen de la population est quasi nul +0,02 % entre 2008 et 2013.

[6] Source Insee et Qualistat

[7] Source INSEE, ESANE (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise).

[8] Sur la période 2008-2013, le taux de croissance moyen du PIB a été de +2,8%, contre +1,1% en France et +2,4% dans les DROM. De plus, le taux de croissance moyen du PIB par habitant a été de +3,6%, contre +2% en France et + 3,2% dans les DROM.

[9] Sources PNUD, AFD.

Les chômeurs âgés de moins de 30 ans au sens du Bureau international du travail représentent 48 % de la population active contre 22 % dans l'hexagone[10].Le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est également beaucoup plus élevé que dans l'hexagone.

La plateforme pour l'accompagnement pour la réussite et l'insertion (PARI) en lien avec le pôle étudiant pour l'innovation, le transfert, l'entreprise (PEPITE) constitue un outil important en matière d'insertion des jeunes et du lien entre le monde académique et le monde économique.

Cependant l'insertion des jeunes guadeloupéens sur le marché du travail régional ou extrarégional demeure globalement difficile pour plusieurs raisons qui ne sont pas forcément toutes spécifiques à la Guadeloupe.

Cinq raisons concourent à cette difficulté :

- l'insuffisance de débouchés au niveau local pour absorber les nouveaux entrants ;
- un défaut d'information sur la continuité des parcours de formation le continuum bac -3 / bac+3 ;
- une offre de formation initiale pas toujours en lien suffisant avec le monde de l'entreprise ;
- une offre de formation en apprentissage, en enseignement à distance (EAD) et en formation continue insuffisamment développée dans l'enseignement supérieur, trop centrée sur les savoirs fondamentaux et peu tournée vers un accès direct dans le monde professionnel ;
- la trop faible mobilité de ces jeunes.

La Guadeloupe présente aussi plusieurs contraintes structurelles[11] (un cumul de contraintes géographiques et structurelles des déséquilibres socio-économiques persistants)qui entravent le développement économique, social et territorial de la région[12].

Région monodépartementale administrée par un Conseil régional et un Conseil départemental, la Guadeloupe abrite un important dispositif d'enseignement supérieure le plus important dispositif de recherche des outre-mer français, lequel regroupe l'un des deux pôles de l'université des Antilles et s'appuie sur la présence de différents établissements de recherche nationaux[13].

Sur le plan de l'enseignement supérieur, l'offre de formation s'organise à la fois autour des établissements d'enseignement public d'enseignement, des établissements privés sous contrat, de la chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe et du Pôle Universitaire Régional Guadeloupe.

[10] http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/insee-dossier/ga_ind_08/ga_ind_08_article3.pdf

[11]L'article 349 du TFUE définies les conditions spécifiques des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries.

[12]En réponse, la Guadeloupe bénéficie d'un financement spécifique visant un rattrapage économique rapide, ainsi que la gestion des fonds du FEDER et d'une partie du FSE. Cf. Stratégie Guadeloupe 2020

[13] INRA centre Antilles-Guyane, CIRAD Antilles-Guyane,, INSERM, BRGM antenne de Guadeloupe, Institut Pasteur de Guadeloupe (il existe l'Institut Pasteur de Guyane), OVSG.

Les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements privés sous contrats accueillent plus de 2000 étudiants proposant 2 DUT, 27 spécialités de BTS et 3 spécialités de licence professionnelle, ainsi que des classes préparatoires aux grandes écoles

Les domaines de spécialités des BTS portent entre autres sur les métiers de l'agriculture et de l'agro-transformation, la chimie, des travaux publics, de l'économie et de la gestion, du tourisme et de l'hôtellerie, de l'audiovisuel, de l'esthétique ou la cosmétique ou encore de l'économie sociale et familiale.

Les domaines de spécialités des licences professionnelles sont en lien avec la direction et la gestion des PME, la gestion des entreprises, la gestion des entreprises touristiques mais également sur l'analyse et le contrôle et l'agro-transformation.

Les CPGE offrent des domaines de spécialités relativement classiques et portent sur les secteurs de l'économie et du commerce, de la biologie, de la physique et des Sciences Exactes et Naturelles, des Sciences de l'ingénieur ou encore des formations paramédicales.

Par ailleurs, la CCI-IG présente un important dispositif de formation continue (dans le domaine du Management, de la gestion et de la finance, des ressources humaines, du marketing et du développement international ou encore en matière de contrôle de gestion ainsi qu'une classe préparatoire au Haut Enseignement Commercial. Enfin, la CCI-IG propose un dispositif de formation d'apprentis CFA dans les domaines de gestion d'unités commerciales, d'attaché commercial, d'assistant de direction ou encore de gestion et de comptabilité.

Ces établissements essentiellement situés dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre/Abymes, Basse-Terre, et sur les communes de Capesterre et de Port-Louis sont relativement répartis sur le territoire guadeloupéen.

Suite à la dissolution de l'Université des Antilles et de la Guyane, l'Université des Antilles (UA) a vu le jour en 2015.

Outil stratégique pour le développement du territoire, l'UA s'organise autour de deux pôles universitaires autonomes, implantés en Guadeloupe et Martinique.

Le Pôle Universitaire Régional Guadeloupe est multi-sites (Fouillole à Pointe-à-Pitre et Camp Jacob à Saint-Claude) et propose une offre de formation dans les filières générales, technologiques et professionnelles.

C'est la seule infrastructure universitaire de l'archipel, regroupant près de 6000 étudiants, 233 enseignants chercheurs, 273 IATOSS.

On recense 4 UFR[14], deux formations d'ingénieurs (Génie des Systèmes énergétique et Génie de l'Environnement), un Département Pluridisciplinaire de Lettres, Langues et Sciences Humaines et un IUT.

Il convient de relever que les UFR des Sciences Exactes et Naturelles, des Sciences Médicales et des Sciences Juridiques et Economiques, des Sciences et activités physiques et sportives accueillent en grande proportion les étudiants à travers une forte concentration sur le site de Fouillole à Pointe – à Pitre.

[14] UFR Sciences exactes et naturelles, UFR Médicine, UFR Sciences juridiques et économiques, UFR Sciences et activités physiques et sportives

A l'inverse, le site du Camp Jacob à Saint-Claude qui accueille le département pluridisciplinaire des Lettres et Sciences Humaines et les trois filières de l'IUT (Gestion des entreprises et des administrations, Génie biologique agro-alimentaire et les Métiers du Multimédia et de l'Internet) comporte une faible proportion d'étudiants.

Cette disparité occasionne un déséquilibre géographique quant au taux d'occupation des infrastructures universitaires.

En matière d'offre d'hébergement, le CROUS dispose de deux résidences universitaires situées sur les Campus de Fouillole (Pointe-à-Pitre) et de Saint-Claude (Basse-Terre), ainsi que d'une résidence de 90 studios dans le nouveau quartier de Bergevin à Pointe-à-Pitre.

Du fait de la localisation géographique des infrastructures d'accueil et d'enseignement, l'offre de formation universitaire est très concentrée dans les deux principaux centres urbains (Pointe-à-Pitre et Basse-Terre).

Cette offre demeure difficile d'accès pour les populations des îles du Sud ce qui pose la question de la perfectibilité de l'offre de transport, l'accès aux deux campus demeurant limité.

L'organisation multi sites des campusest un élément qui assure le maillage territorial de la formation universitaire.

Cependant, cette organisation rend difficile le développement d'une vie étudiante homogène et le sentiment d'appartenance à une communauté[15] (élément renforcé par l'absence d'infrastructure tel que la Maison des étudiants) ; ce qui conduit à intégrer la nécessité d'améliorer l'offre de transport pour les étudiants.

Au regard des enjeux de la transition de numérique et de celui de la préparation des jeunes à cette transition, la situation pour l'enseignement supérieur est très contrastée.

Il est essentiel de renforcer l'intégration du numérique dans les formations de l'enseignement supérieur en distinguant l'usage du numérique à des fins pédagogiques et le développement de métiers s'appuyant sur le numérique. Cette intégration doit à cette fin, couvrir le simple équipement, tout en adressant des thématiques non-couvertes actuellement (géomantique, création/production/management de contenus numériques…)[16].

Un enjeu majeur pour les jeunes concerne la mobilité étudiante car certaines filières de l'offre de formation de l'enseignement supérieur ne sont pas suffisamment spécialisées[17].

Dans ce contexte, les étudiants sont incités à poursuivre leurs études supérieures en Europe ou à l'étranger et bénéficient pour cela de plusieurs dispositifs (Programme Erasmus pour l'Europe, Passeport mobilité pour voyager jusqu'à Paris, bourses de mobilité internationale sur critères sociaux, etc.). En 2012-2013, environ 1 néo-bachelier guadeloupéen sur 3 poursuivant des études universitaires s'inscrivait dans une université métropolitaine[18].

Cependant, ces dispositifs nécessitent d'être valorisés et sont essentiellement orientés vers l'Hexagone ou l'Europe.

---

[15] Cf. Diagnostic territorial stratégique 2014-2020.

[16] Cf. Diagnostic du Schéma de Développement des Usages du Numérique, Région Guadeloupe, 2016 (en cours d'adoption).

[17] Les filières de formations d'ingénieurs, les Classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E), ou encore les écoles de commerce et de gestion sont présentes mais peu diversifiées.

[18] Cf. STRATOM Guadeloupe.

Le positionnement géographique de la Guadeloupe impose qu'un dispositif intégré vers la grande Caraïbe réponde aux besoins des étudiants souhaitant bénéficier d'une offre de formation dans cette région.

En matière de recherche, la Guadeloupe bénéficie de la présence d'un dispositif de recherche composé de 830 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens.

Ce dispositif est diversifié, de qualité mais éclaté entre une vingtaine d'organismes et laboratoires de recherche (BRGM, CIRAD, INPG, INRA, Institut Pasteur, Inserm, OVSG, U.A.).

S'il constitue un dispositif important pour les DROM[19], il souffre d'un déficit de masse critique, à l'exception de l'INRA et du CIRAD qui sont des centres de recherche Antilles-Guyane et dont le cœur des effectifs et des équipements sont basés en Guadeloupe. La qualité des travaux de ces centres de recherche assure un véritable rayonnement de la recherche sur la scène internationale.

Le dispositif de recherche propose des thématiques de recherche fortement liées aux problématiques du territoire telles que : l'agro-écologie tropicale, la biodiversité, la santé et les maladies émergentes, les risques naturels physiques ou encore les énergies renouvelables.

Cependant les projets de recherche souffre cependant d'une intégration des Sciences Humaines et Sociales sur les domaines clés précités de recherche.

De plus, les équipements structurants de haute technicité (ex. C3MAG, laboratoire de classe 3) et les équipes de qualité font de la Guadeloupe un territoire de référence dans sa zone géographique proche.

A ce titre, la communauté scientifique s'est particulièrement mobilisée pour émarger aux différentes générations de programme Interreg Caraïbe.

Ce succès a conforté le rayonnement de la Guadeloupe dans le bassin caribéen dans des thèmes tels que les maladies émergentes (projet Caribvet), la santé humaine (CAREST) ou encore les énergies renouvelables et les risques majeurs (tsounahoule, CDSA).

Cependant, cette réussite qui valorise la qualité des expertises et met en avant celles des équipements, est à tempérer au regard des résultats quand il s'agit d'appels à projets compétitifs. En effet, il existe des marges de progrès notables en matière de mobilisation de ces outils (participation et succès) que ce soit l'ANR, le PIA ou encore les programmes cadres européens.

Par ailleurs, l'université des Antilles héberge deux écoles doctorales, l'une portant sur le milieu insulaire tropicale, les dynamiques de société, le patrimoine et la culture l'autre portant sur le milieu insulaire tropical à risque, la protection, la valorisation, la santé et le développement.

Cependant, l'articulation entre l'offre d'enseignement supérieur proposé par l'UA et les sujets développés au sein des organismes de recherche n'est pas optimale. La mise en place future de la politique de site devrait faciliter les passerelles entre les cursus LMD et les problématiques traitées dans les centres et ainsi enrichir l'offre de sujets de thèse.

Une autre difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre la formation et la recherche. Les enseignants-chercheurs sont confrontés à la difficile conciliation de leurs activités de formation et de recherche car ils doivent consacrer plus de temps à la formation pour lutter contre l'échec en Licence et ce, au détriment de leurs activités de recherche.

[19] Cf. S3 Guadeloupe 2014-2020.

Ce riche dispositif œuvre aux activités de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) lors de manifestations phares telles que la Fête de la Science, les journées de l'environnement ou encore les journées du patrimoine. En outre, plusieurs collaborent avec des associations de CSTI et/ou des structures intervenant dans le domaine. Il importe enfin de mentionner Archipel des Sciences, qui porta un temps le titre de PTR (pôle territorial de référence). La qualité de ses actions est reconnue, mais sa structure demande à être confortée.

Sur le plan de l'innovation, alors que la Guadeloupe abrite un important dispositif de recherche publique, son tissu économique est encore faiblement impliqué dans les processus d'innovation et de transition numérique.

La dynamisation des relations entre ces différents acteurs est un des défis à relever, de même que le renforcement de l'offre d'accompagnement des TPE-PME à l'innovation (technologique et non-technologique) et à l'intégration technologique ainsi qu'à la création d'entreprises innovantes[20]. Toutefois, la présence de quelques structures vectrices de l'innovation et de sa diffusion est à relever, tel que Synergîle ou encore le réseau RITA.

Bien que les organismes disposent de service partenariat/valorisation, l'absence de SATT notamment au sein de l'UA, il importe de noter un défaut de stratégie de valorisation des résultats scientifiques et expertises présentes sur le territoire. Cette lacune nuit à la visibilité et lisibilité du potentiel de transfert et donc au développement de collaborations recherche/entreprises.

Il importe toutefois de souligner la présence d'instituts techniques tels que l'IT² et IKARE, ainsi que du RITA. Ils œuvrent activement au rapprochement et au dialogique ascendant-descendant entre le monde agricole et celui de la recherche.

En outre, dans la logique de mise en réseau des acteurs formation-recherche-entreprises, la présence de Synergîle, qui fêtera ses 10 ans en 2017, pôle adossé à Cap Energies, met en exergue d'une part la pertinence du périmètre couvert par ce cluster, d'autre part l'existence sur le territoire d'une dynamique recherche-transfert-entreprise et formation. La présence des 2 formations d'ingénieurs de l'UA corrobore ce constat.

C'est dans ce contexte que le développement des coopérations entre l'Université, les établissements de recherche et les entreprises doivent être encouragé pour être mieux structurées et pour accompagner la dynamisation économique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[20] Source : Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente SRI-S3, Région Guadeloupe, 2014.

2.2 Chiffres clés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Guadeloupe

Territoire & Population

1 628 km2 de territoire,
86 000 km2 de ZEE
(15 % de la ZEE des DROM)
(IEDOM – 2015)

400.132 habitants,
2ème DROM après la Réunion
(Insee –estimation 2015)

248 habitants au km2, une densité plus importante que la moyenne national (118)
(IEDOM -2015)

Une population vieillissante
(38 % de plus de 50 ans contre 29 % dans les DROM) et en légère décroissance sous l'effet de l'émigration (IDEOM – 2015)

28 % de la population âgées de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur (Insee – estimation 2015)

25% de la population en situation d'illettrisme (en 2009) (Insee – RP 2009)

Etudiants

9466 étudiants recensés en Guadeloupe en 2014-2015 , dont 5891 universitaires et 3575 suivant d'autres formations (CPGE, ESPE, STS, école d'ingénieur…)

Près d'un tiers des 1500 néo-bacheliers guadeloupéens s'inscrivent à l'université en métropole, notamment en Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

Une diminution du nombre de bacheliers poursuivant les études dans l'enseignement supérieur (le taux de poursuite est passé de 75,3 % en 2009 à 67,9 % en 2013)

+ 3% d'augmentation de la part des diplômés de niveau supérieur (en 2011, 17 % de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire contre 14% en 2006)

439 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2013-2014, dont 81% inscrits en diplômes de niveau bac +2 (France 55%) (STRATOM – 2015)

Le taux de sortie sans diplôme pour les individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés est de 32,7 % (21,6 % en Métropole)

Offre de formation

1 Pôle Universitaire Régional regroupant 4 UFR, 1 IUT, 1 ESPE

1 CHU

1 Centre de formation des travailleurs sociaux

2 Ecoles supérieure de commerce: ESCAG, I2M Sup de Co

~100 étudiants en formation médicale et paramédicale

1 CCSTI : l'Archipel des Sciences

2 DUT, 27 spécialités de BTS, 3 spécialités de Licences professionnelles

1 Ecole de formation artistique, l'Académie de danse

Organismes de recherche

INRA

IPGP

BRGM

CIRAD

Institut Pasteur

INSERM

1er dispositif des DROM

3 **domaines d'activité stratégiques** définis dans la S3 : la Valorisation de la diversité des ressources insulaires, la gestion et prévention des risques en milieu caribéen, la promotion des industries créatives, et la **filière TIC** en point d'appui transversal

2 **instituts techniques agricoles** (IT2 et IKARE) et le réseau RITA

Innovation

830 professionnels dédiés à la recherche
(chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens répartis dans une vingtaine de laboratoires)
(Insee – 2012)

Plus de **100 M€ de FEDER** en faveur de la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises (PO FEDER-FSE)

Sources : Insee ; STRATOM, Diagnostic Antilles (2015); STRATOM, Focus Post-Bac Guadeloupe (2015); PO FEDER FSE 2014-2020;
https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/explorer/?sort=explore.download_count ;
http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/site/content/download/210/1379/file/Tdb_Guadeloupe_Sept2016.pdf

2.3 Synthèse des atouts-faiblesses-opportunités-menaces

Reprenant les principaux constats dressés dans le PO FEDER-FSE 2014-2020 de la Guadeloupe, le CPER 2015-2021, la Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-S3), la stratégie académique, et s'appuyant sur l'analyse des résultats de la concertation, et des résultats de l'enquête ayant mobilisé près de 1100 individus, le tableau suivant présente une synthèse de l'analyse atouts-faiblesses-menaces-opportunité (AFOM) en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en Guadeloupe.

Atouts	Faiblesses
• Une position géographique centrale dans l'arc antillais • Contexte naturel à fort potentiel, permettant la réalisation d'expérimentations à taille réelle • Une université jeune, organisée sur un campus multi-sites • Offre de formation diversifiée et performante • Des dispositifs d'appui à l'insertion d'étudiants appréciés (le PEPITE, plateforme PARI… • Dispositif de recherche important (830 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens) diversifie et de qualité (BRGM, CIRAD, INPG, INRA, Institut Pasteur, Inserm, OVSG, U.A.) dont les thématiques de recherche sont fortement liées aux problématiques du territoire • 4 axes thématiques à chaînes de valeurs complètes en recherche-formation-entreprise : stratégies agro-écologiques, tropicales - Biodiversité et biodiversité fonctionnelle – Santé et Maladies émergentes (Homme – animaux - plantes) – Risques naturels physiques /géosciences – Energies renouvelables / matériaux • Un dispositif de recherche important adossé à des équipements structurants • Présence de l'association Synergîle, structure adossée au pôle de compétitivité Cap Energie • Présence d'outils de transfert en agronomie (IT², IKRARE, RITA) • Intégration dans le bassin caribéen des équipes locales de recherche, CIRAD, INRA, INSERM OVSG • Présence d'un centre de culture scientifique technique et industriel dynamique (Archipel des Sciences), en dépit de soucis financiers récurrents.	• Fort taux de chômage des jeunes, y compris un chômage de jeunes diplômés en croissance • Une offre d'emploi qualifiée insuffisante à destination des jeunes • Offre de formation supérieure à vocation professionnalisante insuffisante et pas toujours bien adaptée aux besoins du tissu économique local • Faible sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté universitaires des Antilles • Manque de moyens de transport et offre d'hébergement étudiants et chercheurs insuffisante au regard des besoins mentionnés dans le cadre de la concertation (ce qui nuit à la cohésion multi-site de l'université) • Absence de transport inter-îles efficient dans la Caraïbe (entrave à la recherche inter-régionale) • Malgré une taille relativement favorable pour les DOM, l'écosystème de la recherche souffrant d'un déficit de masse critique et est éclaté avec des équipes de taille réduite, sauf dans une certaine mesure pour l'INRA et le CIRAD • Masse critique et couverture des besoins en dispositif de transfert de connaissance et d'innovation en direction des secteurs artisanaux, industriels et économiques • Faible dotation de plateaux techniques • Absence de cellule de valorisation au sein de l'UA

Opportunités	Menaces
• Nouvelle organisation de l'Université des Antilles, fondée sur deux pôles universitaires autonomes facilitant une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement supérieur et de recherche • Ouverture des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche dans l'espace caribéen, LATAM, les Etats-Unis d'Amérique… • Programme d'investissement d'avenir, de Campus des Métiers, Appel à projet 500 BTS, Projet sur l'audiovisuel, etc. • Projet d'envergure impactant le développement de l'enseignement, la recherche et l'innovation et sa capacité de rayonnement au sein du bassin caribéen : port, aéroport, TCSP, nouveau CHU et aussi Maison de l'étudiant à Fouillole • Mise en œuvre des solutions de la Nouvelle France Industrielle • La Guadeloupe est territoire d'expérimentation pour la déclinaison régionale de l'AFB • La mise en place de la future politique de site	• Maintien d'un chômage persistant • Risque de départ des meilleurs étudiants • Recul des moyens financiers des collectivités territoriales et de l'Etat • Affaiblissement de la dynamique démographique et vieillissement de la population • Manque d'espaces et de lieux de dialogue et de coordination entre les acteurs • Orientation marquée des crédits de financements vers l'innovation dans les entreprises, au détriment de la recherche, même appliquée ; • Recours croissant à la procédure d'appels à projets avec comité de sélection pour le financement de projet scientifique

3 Stratégie et déclinaison en orientations

3.1 Présentation d'ensemble de la stratégie

Face à un taux de chômage des 15-29 ans en Guadeloupe avoisinant les 20 %, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur constitue un défi majeur pour la Guadeloupe, en particulier pour les étudiants inscrits des niveaux Licence au Doctorat.

A l'issue du travail de diagnostic, et dans le cadre de la concertation organisée par le Conseil régional, cinq enjeux majeurs ont été identifiés pour relever en Guadeloupe le défi de l'emploi des étudiants et jeunes diplômés :

- **L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur** post-bac jusqu'au Doctorat en passant par la Licence ;
- La prise en compte systématique des besoins économiques du territoire et des filières porteuses, et aussi des stratégies de recherche et d'innovation existantes dans **l'élaboration des dispositifs d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation** ;
-

- **Le renforcement de l'attractivité de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et du dispositif de recherche** : adaptation, lisibilité, renforcement de la qualité et de l'efficacité, renforcement de la visibilité ;
- **Le développement de la mobilité entrante et sortante des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs** ;
- **Le développement de la culture entrepreneuriale des étudiants et de la culture de l'innovation**.

En réponse à ces enjeux, la Région a fait **le choix de donner la priorité aux quatre grandes orientations suivantes**:

1. Promouvoir l'adaptation de l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche aux besoins économiques de la Guadeloupe et en particulier aux filières porteuses identifiées dans le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ;
2. Tenir compte de la cartographie de l'offre de formation existante afin de créer un environnement intégré et favorable au succès des étudiants dans leur parcours de formation et leur insertion dans l'emploi ;
3. Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Guadeloupe
4. Créer des espaces de dialogue et favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises et les citoyens.

Les sections suivantes présentent de manière détaillée chacun des axes d'intervention.

Figure 3 Aperçu général du Schéma Régional Enseignement supérieur, recherche et Innovation de la Guadeloupe

Axe 1 : promouvoir l'adaptation de l'offre de l'enseignement supérieur aux besoins économiques du territoire guedeloupéen et en particulier aux filières porteuses identifiées dans le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

- Objectif 1.1 : améliorer l'information sur les parcours jusqu'au niveau Licence et soutenir l'orientation vers l'emploi dans l'enseignement supérieur
- Objectif 1.2 : encourager l'alternance et la VAE comme voie d'excellence
- Objectif 1.3 : renforcer et rationaliser le développement de l'EAD et de la formation continue
- Objectif 1.4 : développer et accompagner les formations professionnalisante sur le territoire, notamment en renforçant le dispositif d'accompagnement des étudiants en licence
- Objectif 1.5 : renforcer l'acculturation des étudiants au monde de l'entreprise et à l'entrepreneuriat
- Objectif 1.6 : faciliter la rationalisation des infrastructures et équipements d'enseignement supérieur en lien avec l'Etat et les partenaires locaux

Axe 2 : tenir compte de la cartographie de l'offre de formation existante afin de créer en Guadeloupe un environnement intégré et favorable au succès des étudiants dans leur parcours de formation et leur insertion dans l'emploi

- Objectif 2.1 : améliorer les services du quotidien des étudiants et dynamiser les lieux de vie et d'études
- Objectif 2.2 : soutenir une véritable vie culturelle et sportive étudiante
- Objectif 2.3 : reconnaitre et promouvoir l'engagement et l'excellence étudiante
- Objectif 2.4 : développer les ressources numériques, « l'éditorialisation » des savoirs et les pédagogies innovantes
- Objectif 2.5 : développer les compétences transférables et préparer aux nouveaux métiers

Axe 3 : renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guadeloupe

- Objectif 3.1 : développer une communication adaptée et centrée sur les atouts et le potentiel de l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Objectif 3.2 : mettre en place un dispositif d'internationalisation des parcours d'enseignement et de formation plus lisible
- Objectif 3.3 : développer une politique volontariste de formations dans l'espace de coopération caribéen
- Objectif 3.4 : soutenir l'ouverture à l'international du dispositif de recherche

Axe 4 : créer des espaces de dialogue et favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises et les citoyens

- Objectif 4.1 : mieux orienter la recherche en réponse aux besoins économiques du territoire dans les domaines d'activité stratégiques de la S3
- Objectif 4.2 : optimiser le dispositif de transfert et de valorisation de la recherche en direction du tissu socio-économique en cohérence avec le SRDEII
- Objectif 4.3 : soutenir la diffusion des savoirs permettant l'interaction entre monde académique et la société et renforcer les acteurs de la CSTI et leur mise en réseau (lien avec l'Etat)

3.2 Présentation détaillée de chaque axe d'intervention

Axe 1 :promouvoir l'adaptation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur aux besoins économiques du territoire guadeloupéen et en particulier des filières porteuses identifiées dans le cadre du SRDEII

Introduction : constats et cohérence de l'axe 1

L'insertion des jeunes guadeloupéens sur le marché du travail régional ou extrarégional est globalement difficile comme témoigne le taux de chômage des 15-29 ans en Guadeloupe.

Il importe de **promouvoir l'adaptation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur aux besoins du territoire** afin de **permettre que l'enseignement supérieur soit au service de l'emploi.**

Cela suggère d'affronter avec détermination le problème de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du supérieur, notamment pour les étudiants inscrits en Licence.

Le développement des Licences professionnelles (Tourisme, management des Organisations, Travail Social, Ressources humaines, ARDRET, etc.) demeure insuffisant.

Dès lors, cela suppose d'une part, de disposer de filières de formation adaptées aux besoins des entreprises et de travailler sur l'image d'un certain nombre de débouchés et sur les parcours scolaires et professionnels et d'autre part, cela induit également de développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le besoin de disposer d'un immobilier universitaire de qualité est souligné dans le cadre de la convention nationale de partenariat pour la période 2013-2018 signée entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Caisse des Dépôts (campus d'@venir) ; la Guadeloupe étant également confrontée à l'amélioration de ses performances énergétiques et à l'intégration des nouveaux usages liés à de nouvelles pratiques d'enseignement collaboratif utilisant les technologies numériques.

Dans cette perspective, les objectifs suivants seront poursuivis en parallèle :

- l'amélioration du continuum bac-3 / bac+3, en agissant sur les principaux leviers en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'orientation et de réorientation ;
- l'encouragement de l'apprentissage comme voie d'excellence ;
- le développement et la mutualisation des outils d'Enseignement à distance - EAD (en s'assurant de disposer d'une offre suffisante d'accueil pour les regroupements) et le renforcement de la formation continue et des formations professionnalisantes sur le territoire ;
- le renforcement de l'acculturation des étudiants au monde de l'entreprise et à l'entrepreneuriat ;
- en vue de favoriser l'accès par les entreprises aux plateaux techniques et équipements à disposition dans les établissements de formation et de recherche.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 1 :

La Région poursuivra 6 objectifs à travers les actions suivantes :

Objectif 1.1 : améliorer l'information sur les parcours jusqu'au niveau Licence et soutenir l'orientation vers l'emploi dans l'enseignement supérieur

Cet objectif opérationnel s'appuie sur la stratégie académique et fait le lien avec le l'objectif 2.2 du CPRDFOP.

- Optimiser les projections dans l'avenir, l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et l'insertion dans l'emploi en agissant sur les principaux leviers en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'orientation et de réorientation, en cohérence avec le CPRDFOP ;
- Améliorer l'information sur la continuité des parcours de formation et sur les passerelles entre les différentes voies de formation dans l'enseignement supérieur (formation initiale, formation continue, apprentissage), et partage de bonnes pratiques des acteurs du continuum « bac-3 à bac+3 » ;
- Mobiliser le SPRO au titre de la formation continue, la Cités des métiers et le CRIJ au titre de la formation initiale ;
- Soutenir la plateforme formation – insertion professionnelle/SPRO et son volet enseignement supérieur ;
- Favoriser les actions de sensibilisation des étudiants et de leur famille aux opportunités d'emploi dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire et dans les filières présentant de réelles opportunités d'emploi ;
- Accompagner les étudiants en formation initiale au sortir d'un cycle long de trouver un stage de longue durée leur permettant de se préparer à une insertion durable.

Objectif 1.2 : encourager l'alternance et la VAE comme voie d'excellence

Cet objectif opérationnel fait le lien avec le l'objectif 1.1 du CPRDFOP.

- Développer les formations supérieures en apprentissage, en cohérence avec les actions du CPRDFOP qui promeut également l'apprentissage sur les plus bas niveaux de qualification, avec l'ambition de doubler le nombre d'entrants dans l'apprentissage d'ici à 2021 ;
- S'appuyer sur l'identification des besoins en compétences/qualifications des secteurs en émergence ou en développement (secteur maritime, secteur de l'ESS, gestion des ressources et des déchets, numérique…) dans le cadre du développement de l'alternance comme réponse aux besoins en développement du territoire guadeloupéen (en lien avec l'objectif 1.1 du CPRDFOP) ;
- Intégrer les données issues des Etudes / Enquêtes annuelles auprès des entreprises de filières, identifiées comme prioritaires (tourisme, agriculture, bâtiment, transport) ou en développement (secteur maritime, secteur de l'ESS, gestion des ressources et des déchets, numérique…) sur l'évolution structurelle des emplois, et l'émergence de problématiques transversales, (voir objectif 1.2 du CPRDFOP) ;

- S'associer au développement de partenariats avec les Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications relevant des principaux secteurs économiques de la Guadeloupe tel qu'évoqués dans l'objectif 1.2 du CPRDFOP ;
- Encourager l'accès aux formations à caractère professionnel par l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, en priorité régionalement et aussi en mobilité dans une logique de parcours ;
- Promouvoir les interventions des entrepreneurs dans les formations en alternance, notamment afin que l'entreprise ne soit pas seulement perçue comme un terrain de stage dans le cadre de référentiel.

Objectif 1.3 : renforcer et rationaliser le développement de l'EAD et de la formation continue

- Assurer le développement de l'EAD et de la formation continue dans l'enseignement supérieur, notamment afin de permettre de répondre à un besoin immédiat des entreprises qui n'ont ni les moyens ni la capacité de faire de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi des Cadres (GPEC) et qui n'ont pas non plus les moyens d'attendre plusieurs années pour que le travailleur soit formé;
- Mutualiser les plateformes pédagogiques existantes et favoriser la mise en place de plateformes manquantes dans un souci d'équilibre des territoires ;
- Mettre en place des actions de soutien à la formation à distance ;
- Développer des labels de qualité pour les centres de formation délivrant des formations de niveau supérieur en lien avec les stratégies de développement régionales;
- Promouvoir les interventions des entrepreneurs dans les formations en EAD, notamment afin que l'entreprise ne soit pas seulement perçue comme un terrain de stage dans le cadre de référentiel ;
- Porter une attention particulière sur la cohérence et les passerelles possibles entre l'offre de l'enseignement supérieur et de celle de l'EPA Guadeloupe Formation et des autres organismes de formation(sachant que d'un côté l'on a des formations qualifiantes et de l'autre des formations diplômantes).

Objectif 1.4 : développer et accompagner les formations professionnalisantes au regard des filières porteuse identifiées dans le SRDEII

- Renforcerle dispositif d'accompagnement des étudiants titulaires d'un bac professionnel et d'une licence ;
- Renforcer la professionnalisation de l'offre de formation existante jusqu'au niveau L3, en particulier via notamment l'intégration de professionnels dans la délivrance des cursus ;
- Valoriser la licence professionnelle hôtellerie délivrée par le lycée des métiers et de l'hôtellerie de la Guadeloupe et la licence professionnelle ARDRET délivrée par le lycée agricole ;

- Favoriser l'émergence de formations qui seront en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire(en cohérence avec les objectifs 1.4, 2.3, 5-3, 6-1, 7-2, du SRDEII)notamment des licences professionnelles, en s'assurant qu'au-delà des contraintes règlementaires les nouveaux diplômes créés reçoivent le soutien des entreprises (engagements sur l'apprentissage, l'alternance…).

Objectif 1.5 : renforcer l'acculturation des étudiants au monde de l'entreprise et à l'entrepreneuriat

Cet objectif vient compléter pour le public étudiant les actions en faveur de la création d'entreprises soutenues dans le cadre de l'objectif 1.2u SRDEII. La Région soutiendra tout particulièrement les actions suivantes :

- Promouvoir l'esprit d'entreprise, d'entrepreneuriat et d'innovation dans l'enseignement supérieur via notamment le dispositif PEPITE Antilles-Guyane ;
- Encourager l'intégration du module esprit d'entreprise et entrepreneuriat dans le cadre de la formation doctorale (Doctoriales) ;
- Mobiliser et encourager le développement de l'outil de la plateforme PARI de l'Université ;
- Encourager le travail en équipes projets réunissant les étudiants, entreprises et académiques au sein des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- Favoriser les actions incitatives pour encourager des interventions de professionnels à l'université ;
- Promouvoir les outils de financement existants pour l'accueil de doctorants dans les entreprises dans l'optique notamment d'un recrutement (passerelle Monde académique – Monde socio-professionnel: ANRT, CIR, Bourse Marie-Curie) en lien avec l'axe 3.

Objectif 1.6 : faciliter la rationalisation des infrastructures et équipements d'enseignement supérieur en lien avec l'Etat et les partenaires locaux

La réalisation de cet objectif doit s'inscrire en cohérence avec le CPER et le Contrat d'objectif entre l'UA et la Région Guadeloupe (le CPER mobilise 10 M€ et le contrat d'objectif 2 M€ sur l'investissement en infrastructures et équipements).

- Structurer et promouvoir les modalités d'accès par les entreprises aux plateaux techniques dans les Lycées, dans les Greta ainsi que les autres équipements présents au sein des organismes de recherche ;
- Accompagner le projet de plateforme intégrée de l'Université ;
- Intégrer le besoin en plateaux techniques à venir avec la montée en charge du très haut débit ;
- Veiller à la bonne utilisation des investissements pour la professionnalisation des formations.

Introduction : constats et cohérence de l'axe 2

Il n'existe pas à ce jour d'espace de vie satisfaisant pour les étudiants (mais il existe un projet de Maison de l'étudiant en plein cœur du campus de Fouillole) et le besoin de restructuration et de réhabilitation des bâtiments et des logements étudiants est important.

Les moyens de transport actuels entravent la mobilité des étudiants sur l'ensemble du territoire guadeloupéen, mobilité entravée à la fois par la disparité géographique des lieux d'implantation des établissements d'enseignement supérieur et par la double insularité des îles du Sud.

Ces contraintes nuisent au développement de la vie étudiante et au sentiment d'appartenance à la communauté étudiante.

Par ailleurs, la nécessité de permettre toutes les formes de mobilité étudiante, sur le territoire, dans la zone Caraïbe-Amériques, mais également en Europe et à l'international constitue un enjeu largement partagé.

L'engagement étudiant apparaît aussi insuffisamment valorisé et il importe de soutenir cet engagement de manière ciblée dans les associations dans lesquelles les étudiants pourront s'investir pour valider une UE (Unité d'enseignement) ou un DU (Diplôme universitaire) spécifique.

Enfin, les ressources numériques et les pédagogies innovantes doivent être mieux valorisées au regard des enjeux liés à la transition numérique et digitale.

Face au défi de l'emploi, il importe donc de **mettre l'étudiant au cœur des préoccupations de la Région, des autres collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche**.

Il s'agira de créer un environnement favorable permettant à chaque Guadeloupéenne et chaque Guadeloupéen le souhaitant d'étudier dans de bonnes conditions dans les établissements d'enseignement supérieur et d'accéder à l'emploi.

Il s'agira également, en lien avec les efforts produits par le Service Public Régional de l'Orientation mis en place dans le cadre du CPRDFOP ou le dispositif PARI, de soutenir l'orientation vers l'emploi dans l'enseignement supérieur et faciliter les parcours des étudiants sur le territoire, dans la zone, en Europe et à l'international.

Dans cette perspective les objectifs suivants seront poursuivis :

- l'amélioration des services du quotidien des étudiants ;
- la dynamisation des lieux de vie et d'études ;
- la reconnaissance et la promotion de l'engagement étudiant ;
- le soutien au développement des ressources numériques, à « l'éditorialisation » des savoirs et aux pédagogies innovantes.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 2:

La Région poursuivra 6objectifs à travers les actions suivantes :

Objectif 2.1 :améliorer les services du quotidien des étudiants, tenir compte de l'éclatement des lieux de vie et d'études afin de les améliorer

- Renforcer la qualité des **conditions d'études** et enrichir les **services du quotidien des étudiants** grâce à l'amélioration du socle d'infrastructures et de services standards : transport / mobilité sur l'ensemble du territoire et à l'international, accueil-vie culturelle, logement, restauration, sport et loisirs, santé (centre de soin dédié), rencontres étudiants – socioprofessionnels (bourses, caution et prêt étudiant, Pass mutuelle,) ;
- Favoriser en cohérence avec le SDUN et en complémentarité du FOAD, des **aménagements ciblés dans un souci de mutualisation des ressources numériques existantes** et d'accès équilibré aux équipements sur le territoire afin de faciliter l'utilisation du numérique par les étudiants et socio-professionnels (petites salles équipées et connectées, accessibles pour des réunions de travail collaboratives en petit groupe).

Objectif 2.2 : soutenir une véritable vie culturelle et sportive étudiante

- Mettre en place un véritable pass culture qui permettra aux jeunes de disposer d'une vie culturelle à l'échelle du territoire ;
- Renforcer le soutien apporté aux **activités culturelles et sportives**.

Objectif 2.3 : reconnaitre et promouvoir l'engagement étudiant et l'excellence étudiante

- Favoriser les actions de promotion des **initiatives en faveur de l'engagement étudiant** qui permet de développer des compétences transversales en parallèle de la formation universitaire, pouvant être valorisées tout au long du parcours et notamment lors d'une recherche de stage ou d'emploi. Les compétences acquises peuvent être reconnues dans le cadre d'une UE dite "engagement de l'étudiant" et validées par l'attribution d'ECTS :
    - Prix de l'engagement du Conseil Régional, Contrat Engagement Service Public (CESP) Médecine / Odontologie,
- Soutenir les actions de **responsabilisation des étudiants** (contrats de vacation dans l'évènementiel ou le soutien scolaire).

Objectif 2.4 : développer les ressources numériques, « l'éditorialisation » des savoirs et les pédagogies innovantes

- Coordonner les acteurs de la formation supérieure en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques pour le développement de l'EAD. Cette action est directement liée à l'orientation 1 du Schéma de développement des usages du numérique « Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques » (SDUN, fiche action n°1) ;
- Assurer une priorité donnée aux formations innovantes à travers l'usage des outils numériques ;
- Soutenir des pédagogies innovantes impliquant les TIC (MOOC/partage bonnes pratiques/Pédagogie inversée/tutorat/ projet tutoré au sein de fab-labs) ;

Objectif 2.5 : développer les compétences transférables et préparer aux nouveaux métiers

- Soutenir les actions collectives et événements qui viennent en appui au développement de la connaissance globale des compétences transversales : « ateliers de valorisation des compétences », Manifestation « Regards croisés et témoignages » : anciens étudiants livrant leur regard sur la manière d'être au travail en lien avec l'axe 1
- Promouvoir les actions visant à organiser le transfert des compétences pour mieux préparer aux futurs métiers ;
- Mettre en place des actions visant à mieux connaitre les évolutions des métiers.

Introduction : constats et cohérence de l'axe 3

Le mode de financement qui s'impose désormais à la recherche est l'appel à projets compétitifs avec comité d'experts.
La logique des PIA et surtout des programmes cadres européens s'inscrivent dans cette pratique. Cependant, cette pratique est énergivore quant au volet administratif. Elle repose sur la capacité à fédérer des équipes scientifiques au sein de projet et à adopter une logique projet.

Il convient dès lors, pour demeurer compétitifs et mobiliser des crédits, que les organismes de recherche confortent leurs fonctions supports tels que les services d'appui. Cela implique également que les structures soient visibles et attractives afin que leurs équipes intègrent des réseaux en vue de construire et d'être partenaires de consortiums.

Le dispositif local de recherche dispose d'expertises et d'équipements performants. Sur cette base, il a initié et pilote divers réseaux. CaribVet et le CDSA témoignent à ce titre de leur capacité à rayonner dans la zone caraïbe. De même la présence d'observatoires tels que Observera (sur le cycle du Carbone) attirent des chercheurs étrangers.

Toutefois, ces quelques exemples peinent à être visibles et sont peu valorisés.

En outre, en dépit de ces atouts scientifiques et de la reconnaissance dont la Guadeloupe dans le bassin caribéen, ses équipes sont peu intégrer dans l'espace européen de la recherche.

Or des projets tels que EPIGENESIS ou ceux retenus au titre de l'Appel à projets de l'ERA-net Net-Biome (SafePGR, Moveclim , Seaprolif) confirment qu'ils satisfont aux critères d'exigences de niveau européen.

Cependant, ces réussites demeurent des exceptions. En effet, elles nécessitent un déploiement de moyens et d'énergie conséquent afin d'une part d'identifier le programme qui traitent des problématiques ultra-marines, d'autres d'identifier et de mobiliser un nombre suffisant de partenaires scientifiques basés sur le continent européen, donc éloignés.

Mais la faible réussite de certaines équipes aux appels à projets ANR et le peu de résultats à ceux du PIA, en dépit de sujets d'intérêt pour la Guadeloupe, souligne la nécessité d'engager une réflexion sur la capacité à attirer des partenaires, à être visible et construire des projets partenariaux.

Par ailleurs, la question de l'insuffisance relative de la spécialisation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur demeure posée.

Dès lors, au-delà de la formation sur le territoire, les étudiants peuvent être amenés à poursuivre leurs études supérieures en Europe ou à l'étranger. Ils doivent pour cela bénéficier de plusieurs dispositifs d'accompagnement de leur parcours.

Les efforts poursuivis pour renforcer la visibilité et l'attractivité au niveau régional, national et international des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche, passeront par un **accompagnement des parcours d'enseignement, de formation et de la recherche résolument tournés vers l'international**.

Dans cette perspective les objectifs suivants seront poursuivis :

- La définition d'une politique de communication en lien notamment avec la stratégie d'attractivité et de marketing territorial (lien avec le SRDE2I) ;
- Le renforcement de la a mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs dans et hors zone Caraïbe, notamment en cohérence avec le dispositif Erasmus+ de l'Union européenne ;
- Le développement d'une stratégie en matière d'accèsà des formations dans l'espace de coopération caribéen et tournée vers les pays d'Amérique du Nord et du Sud, en complémentarité avec l'offre locale ;
- Le développement de pratiques facilitant l'intégration et le positionnement à l'international du dispositif de recherche.

Les interventions de la Région en faveur d'une ouverture de l'enseignement supérieure vers le bassin caribéen s'inscriront dans le cadre de la Stratégie de coopération régionale de la Région (en cours de définition) et la volonté de la Région d'adhérer aux organisations régionales.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 3 :

La Région poursuivra 4 objectifs à travers les actions suivantes :

Objectif 3.1 : développer une communication adaptée et centrée sur les atouts et le potentiel de l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Elaborer un plan de communication** organisé entre les collectivités et les acteurs de l'enseignement supérieur ;
- **Définir et créer 'un kit de communication** remis aux étudiants et aux enseignants-chercheurs en mobilité entrante et sortante et également aux acteurs de la recherche (chercheurs, ingénieurs de recherche, etc.) ;
- **Soutien aux colloques scientifiques dont la thématique présente un intérêt de développement pour le territoire**

Objectif 3.2 : mettre en place un dispositif d'internationalisation des parcours d'enseignement et de formation plus lisible

- **Développer un dispositif adapté de mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs, notamment** en facilitant les mobilités intra régionales, vers l'hexagone et internationales des étudiants, et en prenant appui sur les dispositifs existants ;
- Rationnaliser les dispositifs d'accueil des étudiants et enseignant-chercheurs à fort potentiel en lien avec le développement du territoire,;
- Soutenir les actions de promotion des dispositifs existants au titre de la mobilité entrante et sortante.

Objectif 3.3 : développer une politique volontariste de formations dans l'espace de coopération Caraïbe-Amériques

- Soutenir / promouvoir les initiatives d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur, et en particulier de l'université, vers le bassin caribéen, vers l'Amérique du Nord et vers l'Amérique Latine;
- Développer une politique volontariste d'apprentissage des langues étrangères (équipements, logiciels…) par exemple en lien avec les projets de formation ciblée prévus dans le programme de coopération transfrontalière et transnationale Caraïbe 2014-2020 (formation en langues étrangères de l'espace de coopération, notamment avec des formations en langues sur objectifs spécifiques : anglais juridique, anglais des affaires).

Objectif 3.4 : soutenir l'ouverture à l'international du dispositif de recherche

- Mettre en place des chaires d'excellence en lien avec le dispositif d'accueil des chercheurs ;
- Elaborer un dispositif d'appui à la mise en place de consortium internationaux et soutien à la participation à des appels à projets compétitifs régionaux et internationaux ;
- Favoriser la mise en réseau des services d'appui à la recherche des organismes de recherche, dont l'université ;

Introduction : constats et cohérence de l'axe 4

Outre le soutien aux entreprises et la mise en place de services d'appui dédiés, le développement de l'innovation (technologique et non technologique) reposent également sur d'autres facteurs. La sphère académique est l'un des premiers creusets en matière d'émergence de projets innovants, tant par l'offre de formation proposée, que par la porosité qu'elle peut entretenir avec le monde socio-économique.

Or sur ce point, il est à déplorer la sous-valorisation des équipements présents tant dans les lycées qu'au sein de l'UA et des organismes de recherche. Peu de chefs d'entreprises ont connaissance de ces derniers et des possibilités d'expérimentation qu'ils offrent. De plus, la répartition des lycées sur l'ensemble du territoire laisse entrevoir une réelle possibilité d'une offre de proximité.

Ceci renvoie également à l'absence de cellule de valorisation au sein de l'UA. L'élaboration future de la politique de site permettra d'y remédier. Parallèlement, divers organismes disposent de services partenariats.

Concernant cette porosité, il convient aussi de noter le faible nombre de bourses CIFRE ou encore de mobilisation du dispositif CIR. Ceci dénote le peu de mobilisation par le tissu socio-économique du monde de la recherche.

En matière de formation, le PEPITE a vocation à stimuler l'émergence de projets innovants auprès des étudiants. Son action pourrait aussi s'étendre aux chercheurs. Ceci susciterait potentiellement la création des spin offs et faciliterait le dialogue chercheur/porteur de projet.

Par ailleurs, la vulgarisation des sciences et des techniques, le développement des sciences participatives constituent aussi un vivier pour stimuler l'innovation. Il importe alors de susciter l'attrait pour les filières scientifiques (exactes et naturelles et humanités) et techniques, notamment auprès des filles. Il importe également de permettre au citoyen de développer un regard critique face aux diverses avancées scientifiques, techniques qui irriguent le quotidien, et d'être co-producteur de connaissance et de participer à l'activité scientifique, via les sciences participatives. Les manifestations telles que la Fête de la Science, les journées de l'environnement et autres cafés de sciences relèvent de cette approche. Une plus grande ouverture aux sciences et aux potentialités qu'elles proposent facilite enfin l'intégration des résultats de ces dernières dans les pratiques.

Ces pratiques émergentes en Guadeloupe favorisent la mobilisation d'individus, de chercheurs autour de préoccupations conjointes au profit d'un objet scientifique. Surtout, elles placent le citoyen au cœur de la démarche scientifique, en contact direct avec le chercheur dans l'exercice de son métier. Quelques initiatives sont en cours tel que le projet porté par le Département concernant les polinisateurs, associant notamment des collèges, des chercheurs et l'APYGUA.

Au final, différentes pistes d'actions ressortent de ce constat. Elles s'articulent autour de 3objectifs :

- Orienter la recherche en réponse aux besoins économiques du territoire dans les domaines d'activités stratégiques de la S3 ;
- Optimiser le dispositif de transfert et de valorisation de la recherche en direction du tissu socio-économique en cohérence avec le SRDEII ;
- Soutenir la diffusion et la vulgarisation des savoirs et techniques.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 4 :

La Région poursuivra 3 objectifs à travers les actions suivantes :

Objectif 4.1 : mieux orienter la recherche en réponse aux besoins économiques du territoire dans les domaines d'activité stratégiques de la S3

- Stimuler les échanges et collaboration entre la recherche et le monde socio-économiques. Ceci pourra notamment passer par des appels à projet public et privé en lien avec les thématiques de la S3 (par exemple : appels à projets sur l'animation des DAS, le développement de projet collaboratif…) ;
- Soutenir les activités de recherche collaboratives qui répondent aux besoins du territoire ;
- Elaborer un portail des outils et compétences de la recherche présents en Guadeloupe ;
- Favoriser l'organisation de présentation des travaux des laboratoires à l'attention des entreprises.

Objectif 4.2 : optimiser le dispositif de transfert et de valorisation de la recherche en direction du tissu socio-économique en cohérence avec le SRDEII

- Structurer des plateaux techniques mutualisés et de services dédiés, fédérant à minima les équipements au sein des lycées, de l'université et des organismes de recherche. Les thématiques énergies et matériaux, ainsi que l'agro-transformation seront particulièrement prises en compte ;
- Promouvoir le dispositif de bourse CIFRE et la mobilité recherche-entreprise(en cohérence avec les interventions soutenues dans le cadre du SRDEII) ;
- Mettre en avant du chapitre 4 du contrat doctoral pour la réalisation de prestations à l'attention des entreprises, en lien avec les objectifs de l'axe 3.

Objectif 4.3 : soutenir la diffusion et la vulgarisation des savoirs et des techniques

- Structurer le panorama des acteurs de la CSTI ;
- Mettre en place des appels à projet en vue d'accompagner des actions de culture scientifique, technique et industrielle (projets, manifestations...), ainsi que les actions de sciences participatives ;
- Soutenir les dispositifs visant à valoriser les métiers des filières scientifiques et techniques, tel que « apprentis chercheurs »« rencontre parcours de chercheurs à l'attention d'étudiants en Licence » à la lumière de l'objectif 1.4 de l'axe 1 ;
- Favoriser la mise en place d'une Université populaire entièrement gratuite disposant des modules de formations non qualifiantes sur des thèmes directement en lien avec les problématiques économiques, culturelles et sociétales de la Guadeloupe.

4 Une gouvernance économique sous le leadership de la Région, partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive

4.1 Contexte

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique et a doté la Région de nouvelles compétences dont le rôle de chef de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives (…) au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

A cet effet, la Région est tenue d'élaborer, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, le présent schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Dans le cadre de ce schéma, la région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement.

La Région entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en tenant compte de l'intérêt des étudiants, des enseignants, des chercheurs et enseignants-chercheurs, en veillant à assurer la cohérence d'intervention des acteurs (éviter les doublons, renforcer la lisibilité) et en définissant des modalités collectives d'actions fondées sur trois principes :

- **Leadership** : l'affirmation par la Région de sa responsabilité - elle définit, oriente, pilote, coordonne et arbitre - en définissant clairement les responsabilités, dans le respect du principe de subsidiarité.
- **Co-construction et partenariat** : un rôle d'impulsion et de catalyse des initiatives au-delà de la Région sur l'ensemble du territoire de l'archipel (la Région anticipe, facilite, anime, échange des informations et intervient directement), en incluant les collectivités et les acteurs publics et privés, et en déclinant les orientations dans tous les territoires. Cette logique partenariale se traduit à la fois par une large association des acteurs aux instances de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions, mais également au plan opérationnel par une politique de contractualisation entre la Région et ses partenaires permettant de fixer un agenda partagé clair sur la période, et les cofinancements envisagés. Il s'agit de créer des synergies entre acteurs.
- **Performance** : une intervention inscrite dans une logique de performance, d'impact sur l'emploi du territoire régional, de concentration des moyens et de lisibilité de l'intervention, en s'équipant pour anticiper les besoins en compétence, et pour suivre l'état d'avancement et évaluer les actions.

Ces trois principes se déclinent autour des trois points suivants :

4.2 Instances de pilotage et de suivi du schéma

- Mise en place, coordination et animation par la Région du Comité de Pilotage « Stratégie Emploi et Croissance » couvrant les 3 schémas SRDEII, CPRDFOP, SRESRI :
  - Réunissant au niveau exécutif : la Région, l'Etat, le Conseil Départemental, les 6 intercommunalités de la Région[21], le Rectorat, le Pôle Emploi, les Consulaires (CCIIG, CMA, Chambre d'Agriculture) et Comité régional de la Pêche, l'Université des Antilles, le Conseil économique et social régional (CESR), le Conseil de la culture, de l'éduction et de l'environnement (CCEE), un représentant des organismes de recherche présents en Guadeloupe, l'IEDOM, Bpifrance, l'AFD ;
  - Ayant pour fonction de suivre l'avancement de la mise en œuvre des schémas, de coordonner les interventions entre les 3 schémas, et d'évaluer la mise en œuvre des schémas ;
  - Cette instance se réunit deux fois par an,
- Mise en place, coordination et animation par la Région du G9 (G pour Guadeloupe) réunissant la Région, l'Etat (Préfet, Recteur), le Département et les 6 EPCI :
  - Ayant pour fonction de suivre la mise en œuvre de la contractualisation entre la Région et ses partenaires EPCI et Département dans le champ du SRESRI ; de maintenir un dialogue continu entre la Région et ses partenaires en vue de coordonner les interventions de chacun dans leur périmètre respectif ;
  - Se déclinant possiblement par réunion thématique G9 Enseignement supérieurs ; G9 Recherche ; G9 Innovation ; etc.
  - Cette instance se réunit deux fois par an.

4.3 Modalités de contractualisation avec les partenaires inhérents à la mise en œuvre du SRESRI

- La Région entend contractualiser avec les EPCI et le Département sur le champ couvert par le SRESRI dans les domaines sur lesquels les EPCI et le Département peuvent intervenir de par la loi.
- La contractualisation définit avec chacun des acteurs partenaires de la Région les objectifs communs poursuivis, les modalités d'intervention envisagées, les cofinancements apportés ainsi que les différentes sources de financement mobilisés.

[21] Communauté d'Agglomération (CA) Cap Excellence,CA Nord Basse-Terre, CA Nord Grande-Terre, CA du Sud Basse-Terre (CASBT) (ou Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe),CA Riviera du Levant, et Communauté de Communes Marie-Galante - Pays de Marie Galante

4.4 Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2016-2021

Il convient de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du SRESRI en cohérence avec les autres schémas :

- Installation de mécanismes de veille/ intelligence économique en matière d'évolution de la situation financière des entreprises, d'évolution des compétences recherchées par les entreprises dans une logique de veille et d'anticipation (observatoires) (en partenariat avec l'Etat) ;
- Elaboration d'un référentiel et une programmation des évaluations (à mi-parcours et ex-post) inhérentes au SRESRI, y compris la définition d'indicateurs communs aux trois schémas SRDEII, CPRDFOP, SRESRI.

5 Grands projets structurants pour le territoire régional

Au service des axes stratégiques et principes d'intervention précédemment présentés, et avec ses partenaires, la Région entend particulièrement soutenir de grands projets structurants pour le territoire guadeloupéen ou actions phares :

- Un dispositif de mobilité Erasmus Caraïbe-Amériques inspiré du modèle ERASMUS+ ;
- La Maison de l'étudiant à Fouillole ;
- La mise en réseau des services d'appui à la recherche des organismes, université inclus ;
- L'élaboration d'un projet pilote de formation et de recherche (convention quadripartite INRA/CANGT/Région/Rectorat portant sur la gestion des co-produits de l'atelier de transformation Lizin SANTRAL ;
- Structuration de plateaux techniques mutualisés et de services dédiés, fédérant à minima les équipements au sein des lycées, de l'université et des organismes de recherche. Les thématiques énergies et matériaux, ainsi que l'agro-transformation seront particulièrement prises en compte ;
- La création d'une instance de gouvernance rassemblant la Région, le Département, les EPCI et l'Etat (**G9**) pour piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre du SRDEII et du SRESRI.

Annexe A Glossaire 39
Annexe B Liste des contributions adressées à la Région 41
Annexe C Synthèse des résultats de l'enquête électronique ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Annexe D Elément de bibliographie 42
D.1 Documents transmis par la Région Guadeloupe et ses partenaires concernant la concertation 42
D.2 Autres documents mobilisés par les consultants 42
Annexe E Rappel de la législation pour le SRESRI 43
Annexe F Définition de l'enseignement supérieur 45
Annexe G Secteurs clés retenus dans les différents cadres stratégiques 46
G.1 Les filière et secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 46
G.2 Les principaux domaines d'action stratégiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente 46
Annexe H Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Guadeloupe 48
H.1 Rappel des thématiques et montants engagés 48
H.2 Rappel des axes stratégiques et des actions des thématiques en lien avec le SRESRI ... 49
Annexe I Stratégie Guadeloupe 2020 52
I.1 Rappel des et des axes stratégiques de la Guadeloupe pour 2014-2020 52
I.2 Rappel des actions de la stratégie « Guadeloupe 2020 » en lien direct avec le SRESRI ... 52
Annexe J Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse et « schéma régional des politiques de jeunesse » (SRPJ) 55
J.1 Rappel de l'état de lieux de la Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse 55
J.2 Les axes du Schéma régional des politiques de jeunesse 55
J.3 Rappel des objectifs stratégiques SRPJ et objectifs opérationnels directement en lien avec le SRESRI 55
Annexe K Liste des figures et encadrés 57
K.1 Figures 57
K.2 Encadrés 57

Annexe A Glossaire

AFD	Agence Française de Développement
AFOM	Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
ANRT	Association Nationale de la Recherche et de la Technologie
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
ARF	Association des Régions de France (Région de France)
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevets de Technicien Supérieur
CCEE	Conseil de la culture, de l'éduction et de l'environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIIG	Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe
CESP	Contrat Engagement Service Public
CESR	Conseil économique social régional
CFA	Centres de formation d'apprentis
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CIR	Crédit impôt recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles
CRMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle
DAS	Domain d'activité stratégique
DAU	Diplôme d'accès à l'Université
DEA	Diplôme d'étude approfondi (M2)
DESS	Diplôme d'étude scientifique supérieur (M2)
DEUG	Diplôme d'étude universitaire générale (L2)
DOM	Département d'outre-mer
DOMO	Document de mise en œuvre
DROM	Département et Région des outre-mer
DRRT	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire technologique
EAD	Enseignement à distance
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERASMUS	*European Action Scheme for the Mobility of University Students*
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
ESRI	Enseignement supérieur, Recherche, Innovation
ESS	Economie sociale et solidaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen

GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi des cadres
HD	Haut Débit
IATOSS	Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IUT	Institut universitaire de technologie
MOOC	Massive Open Online Course
PIB	Produit intérieur brut
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PO	Programme opérationnel
SAR	Schéma d'aménagement régional
SDUN	Schéma de développement des usages du numérique
SLESRI	Schéma local d'enseignement supérieur et de recherche
SNR	Stratégie nationale de recherche
SPRO	Service public régional d'orientation
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRESI	Schéma régional d'enseignement supérieur et d'innovation
SRESRI	Schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
SRI	Stratégie régionale d'innovation
STS	Sections de technicien supérieur
TCSP	Transport collectif en site propre
THD	Très haut débit
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Annexe B Liste des contributions adressées à la Région

N°	Acteurs contributeurs
1	Communauté d'Agglomération Nord Basse Terre
2	Communauté d'Agglomération Cap Excellence
3	Communauté d'Agglomération Riviera du Levant
4	Communauté d'agglomération Sud Caraïbe
5	Préfecture de la Région Guadeloupe
6	CCI Iles de Guadeloupe
7	Conseil Départemental de la Guadeloupe
8	Rectorat

Annexe C Elément de bibliographie

C.1 Documents transmis par la Région Guadeloupe et ses partenaires concernant la concertation

Supports de présentation et synthèses des 7 ateliers de concertation

- Economie
- Agriculture, pêche et agroalimentaire
- Economie sociale et solidaire
- Attractivité du territoire et marketing territorial
- Tourisme
- Formation
- Enseignement supérieur et recherche

C.2 Autres documents mobilisés par les consultants

1. SAR et SAR Numérique

   http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-d-amenagement-regional-sar-r190.html
2. SRI-SI ou S3 : stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente
3. STRATER OM (STRATOM) Guadeloupe
4. Stratégie pour la jeunesse
5. SDUN
6. PO FEDER 2014-2020 et DOMO https://www.europe-guadeloupe.fr/feder
7. Diagnostic territorial 2014-2020
8. Contrat de plan Etat-Région (CPER) de Guadeloupe 2015-2020

   http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/content/download/7202/54177/file/CPER%202015-2020%20Guadeloupe%20sign%C3%A9%202015-08-05.pdf
9. Schéma Régional de Développement Economique de la Guadeloupe (2006)
10. Evaluation du Schéma Régional de Développement Economique de la Guadeloupe (2013)
11. Stratégie « Guadeloupe 2020 »
12. « 2015 Guadeloupe » – IEDOM – Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
13. Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises de la Guadeloupe – 2015
14. Stratégie de Coopération Régionale Caraïbe (AFD - 2012)
15. Enjeux et opportunités de l'adhésion aux organisations régionales (2015)
16. Nouvelle politique de développement touristique de la Région Guadeloupe : Plan d'actions 2014-2020

Annexe D Rappel de la législation pour le SRESRI

En cohérence avec les stratégies nationales de l'État, le schéma définit dans les domaines de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales :

- il s'inscrit d'abord en cohérence avec **la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi « Fioraso »**, qui comprend les quatre thèmes suivants : 1. une priorité : la réussite des étudiants (cf. les mesures 2, 4, 6, 7, 9, 10) ; 2. une nouvelle ambition pour la recherche ; 3. le décloisonnement comme outil du changement ; 4. l'ouverture à l'Europe et à l'international :
  - Ces 4 thèmes sont déclinés en 21 mesures dont la moitié est consacrée à la réussite des étudiants. Il s'agit par exemple d'« améliorer les formations et simplifier les intitulés en passant d'une habilitation des diplômes à une accréditation des établissements, dans un cadre national des diplômes, lisible pour tous » ou de « faire entrer l'Université dans l'ère du numérique, en soutenant, dans le cadre d'un plan national, la mise en ligne des enseignements, le numérique comme outil pédagogique, innovant, l'accompagnement personnalisé des étudiants et la formation aux nouveaux outils » c'est-à-dire le développement des MOOC (Mass Open Online Courses). Parmi les mesures fondamentales de la Loi, les mesures relatives au « décloisonnement comme outil de changement » sont stratégiques et font directement référence à une structuration régionale et au développement de la coopération entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un même territoire en les regroupant dans des ensembles coordonnant l'offre de formation et la stratégie de recherche. L'avancée majeure est bien l'établissement d'un seul et unique contrat pour chaque site (académique ou inter-académique), accélérant l'organisation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur, selon des modalités élaborées au cas par cas (fusion, communauté d'université et établissement) ;
  - À travers les dispositions de la loi, le rôle des collectivités territoriales est accru, en particulier celui des régions. L'Article 19[22] précise par exemple les éléments suivants :
    - « La région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'Etat transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives. »
    - « En cohérence avec les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de recherche, la région définit un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités de ses interventions. »
    - « La région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent. Les orientations du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont prises en compte par les autres schémas établis par la région en matière de formation, d'innovation et de développement économique. La région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche. »

[22] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id

- Outre les régions, la loi implique également les collectivités notamment les Communautés d'agglomération dans la définition et la gouvernance de la stratégie régionale afin d'assurer la cohérence entre la stratégie et sa mise en œuvre au niveau local. Ainsi, « les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche sont associés à l'élaboration du schéma régional (…) Les stratégies en matière d'enseignement supérieur et de recherche poursuivies, sur un territoire donné, par les collectivités territoriales et leurs groupements et les contrats pluriannuels d'établissement font l'objet d'un document d'orientation unique »[23].

- **Le SRESRI s'inscrit également en cohérence avec la stratégie nationale pour la Recherche (SNR)** décidée par la loi du 22 juillet 2013[24], une stratégie nationale de recherche (S.N.R.), comportant une programmation pluriannuelle des moyens, est élaborée sous la coordination du ministre chargé de la recherche en concertation avec la société civile :
  - Cette stratégie vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en maintenant une recherche fondamentale de haut niveau ;
  - Elle comprend la valorisation des résultats de la recherche au service de la société. A cet effet, elle veille au développement de l'innovation, du transfert de technologie, de la capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques et aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique ;
  - La culture scientifique, technique et industrielle fait partie de la stratégie nationale de recherche et est prise en compte dans sa mise en œuvre.

[23] Article 19, LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

[24] Cf. http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid78720/la-strategie-nationale-de-la-recherche-definit-les-grandes-priorites-de-la-recherche-francaise.html

Annexe E Définition de l'enseignement supérieur

D'après l'INSEE, l'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc. Certaines formations se déroulent au sein des lycées.

En résumé, il s'agit des formations allant des diplômes post-bac tels que le diplôme d'accès à l'université (DAU) au Doctorat, en passant par les BTS / l'IUT et les formations dans les écoles, soit les niveaux de diplôme I à III[25] :

- Niveaux II et I : diplômes de second ou troisième cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école ;
- Niveau III : diplômes de niveau Bac plus 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...).

Ces formations relèvent à la fois de la formation initiale ou continue - tout au long de la vie.

Figure 4 L'enseignement supérieur en France

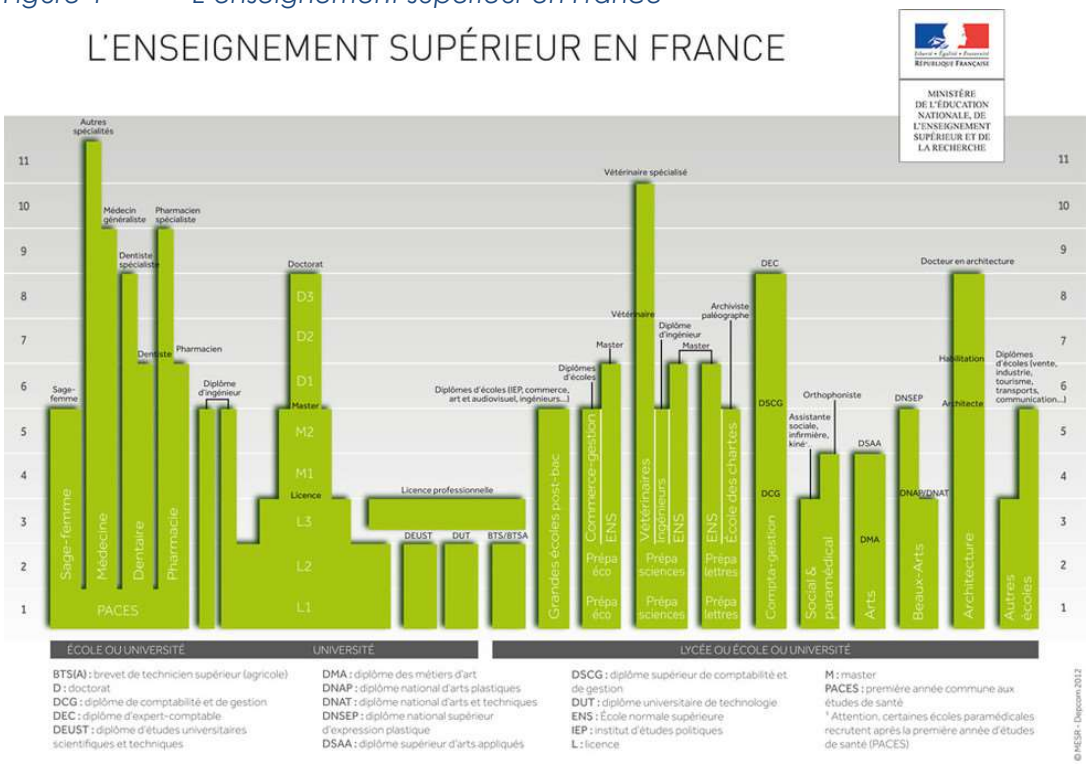

[25] Niveau VI : sans diplôme ou Brevet des collèges

Niveau V : CAP ou BEP

Niveau IV : Baccalauréat général, technologique ou professionnel

Annexe F Secteurs clés retenus dans les différents cadres stratégiques

F.1 Les filière et secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Les filières ou secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Guadeloupe sont les suivants :

- Tourisme ;
- BTP ;
- Agriculture ;
- Pêche ;
- Agro-transformation
- Recyclage et traitement des déchets ;
- Eau potable et assainissement (production, traitement, stockage et distribution) ;
- TIC / numérique ;
- Logistique – Transport ;
- Service à la personne – Santé.

F.2 Les principaux domaines d'action stratégiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente

La S3 se situe dans le droit fil de la stratégie régionale d'innovation (2009) et du Schéma régional de développement économique (SRDE) adopté (2007). Issue d'une large concertation des acteurs publics et privés, elle promeut l'innovation technologique et non technologique, « le transfert de savoir-faire et l'adoption de méthodes éprouvées aux produits de ces régions, ainsi que la notion de service et de nouveaux modes d'organisation », et l'innovation par le design (Position paper, Commission européenne, 2013).

Elle se concentre sur trois domaines d'activités stratégiques (DAS) et les TIC en transversal :

- La valorisation de la diversité des ressources insulaires regroupe les thématiques liées aux énergies renouvelables, nouvelles méthodes de maîtrise de l'énergie (dans l'habitat et le transport) et de gestion des réseaux électriques en milieu insulaire ; le développement d'une agriculture durable à moindres intrants et amélioration de la ressources animale et végétale répondant aux contraintes géo-climatiques et besoins du consommateurs ; et la conception et usage de nouveaux matériaux adaptés aux contraintes climatiques et moins consommateurs d'énergie.
- La prévention et la gestion des risques en milieu caribéen regroupent les thématiques liées à l'amélioration des connaissances sur les risques géo-climatiques et la conception et l'utilisation de méthodes innovantes de prévention des risques géo-climatiques ; la prévention et la gestion des maladies émergentes (animale, végétale et humaine) ; le développement de techniques de lutte contre les espèces invasives ; l'amélioration de la prise en charge et de l'autonomie du patient dans un contexte de vieillissement démographique accéléré.
- La promotion des industries créatives regroupe les thématiques liées au design, au développement d'applications numériques pour la promotion de l'offre touristique et culturelle, et à l'audiovisuel et arts et spectacles.
- Les TIC : la filière TIC constitue un point d'appui essentiel au développement des innovations dans les trois DAS thématiques. Elle est donc traitée de manière transversale.

Ces trois DAS sont au service de 8 secteurs d'activité économique majeurs : énergie renouvelable/maîtrise de l'énergie ; éco-activités ; agriculture et agro-transformation ; tourisme ; construction/matériaux ; santé et autonomie de la personne ; industries créatives et artisanat d'art ; numérique.

- La S3 se décline autour de 4 axes d'intervention visant à consolider le continuum création de connaissances – formation – transfert – entreprises, et développer les potentialités identifiées :
- La mise en place des outils nécessaires à l'animation du réseau régional d'innovation ;
- La promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services et nouvelles formes d'organisations dans les entreprises guadeloupéennes ;
- Le développement des passerelles et coopérations entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation afin de booster le développement et la diffusion d'innovations dans les entreprises guadeloupéennes ;
- L'accroissement des activités de recherche et développement appliquée portées par les acteurs de la recherche.

Annexe G Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Guadeloupe

Le Contrat de Plan Etat-Région Guadeloupe (CPER) 2015-2020 se décline en 8 thématiques et prévoit un engagement financier total de 590 577 552 €. L'engagement financier des trois partenaires du contrat est ainsi réparti : Etat 32 % ; Région 54 % ; Département 14 %.

Les thématiques identifiées par le CPER et les montants des ressources alloués à chaque thématique sont présentés dans les sections suivantes.

Les axes stratégiques des thématiques 1, 4, 5, 7 et 8 sont aussi illustrés car ils sont directement en lien avec le SRESRI ou constituent un axe préalable ou déploiement des actions envisagées par le SRESRI :

- « Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations » ;
- « Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence » ;
- « Cohésion sociale et employabilité » ;
- « Stratégie de mobilité multimodale » ;
- « Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services ».

G.1 Rappel des thématiques et montants engagés

Les thématiques et montants engagés sont les suivants :

- Thématiques n°1 **: Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 360 997 819 €, soit l'équivalent de 61 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.
- Thématiques n°2 : **Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 102 137 081 €, soit l'équivalent de 17 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.
- Thématique n°3 : **Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique).** Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 49 372 700 €, soit l'équivalent de 8,5 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.
- Thématique n°4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 2 169 200 €, soit l'équivalent de 0,5 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.
- Thématique n°5 : **Cohésion sociale et employabilité**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 18 434 752 €, soit l'équivalent de 3 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.
- Thématique n°6 : **Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPER 2015-2020 de la Guadeloupe.** Sur cette thématique, le nouveau programme national de rénovation urbaine prévoit une enveloppe de 450 millions d'euros pour accompagner la rénovation des quartiers prioritaires en outre-mer. Pour la Guadeloupe, les enveloppes affectées à chacun des quatre quartiers retenus ainsi que les modalités de participation du conseil régional au financement des projets seront définies dans une convention spécifique Etat-Région-ANRU.
- Thématique n°7 : **Stratégie de mobilité multimodale.** Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 20 360 000 €, soit l'équivalent de 3 %

du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER (cf. Tram desservant notamment les sites universitaires).

- Thématique n°8 : **Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 37 106 000 €, soit l'équivalent de 6 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.

G.2 Rappel des axes stratégiques et des actions des thématiques en lien avec le SRESRI

Les thématiques 1, 4, 5, 7 et 8 du CPER 2015-2020 présentent un lien avec le CPER. On retient en particulier les mentions suivantes :

- Au niveau de la **thématique 1** portant sur les « Infrastructures et services collectifs de base, la vulnérabilité des territoires et des populations » :
  - « Clarifier, simplifier et renforcer les capacités institutionnelles at administratives du territoire » ;
  - « L'éducation restera une priorité de développement de la Guadeloupe en permettant l'accès pour tous à l'enseignement » ;
  - « Des pôles d'excellence constitueront le fer de lance de cette politique et contribueront au rayonnement international de l'archipel »,
- Pour sa part la **thématique n°4** consacrée au « Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence » et qui se décline en 4 axes stratégiques est directement en lien avec le SRESRI:
  - Axe stratégique 1 : le développement d'une infrastructure de recherche d'excellence, en pise avec les problématiques socio-économiques du territoire, s'appuyant, en particulier, sur des équipements mutualisés, sera recherché ;
  - Axe stratégique 2 : un maillage efficace de la chaîne de l'innovation, depuis le résultat de la recherche jusqu'à l'entreprise, sera favorisé ;
  - Axe stratégique 3 : un dialogue pérenne entre le monde de la recherche et la sphère socio-économique sera développé ;
  - Axe stratégique 4 : l'ouverture de la recherche au national et à l'international sera renforcé.
- Au niveau de la **thématique n°5** « Cohésion sociale et employabilité » :
  - Axe stratégique 4 : la sécurisation de l'emploi et l'employabilité passeront par une élévation du niveau de formation et de qualification de tous les publics ;
  - Axe stratégique 5 : l'amélioration des dispositifs d'orientation, la promotion des parcours de formation en métropole et à l'international seront recherchées,
- Au niveau de la thématique n°7 « Stratégie de mobilité multimodale » :
  - Axe stratégique 2 : **l'amélioration de la desserte en transport collectifs de l'agglomération pontoise** sera poursuivie en complémentarité avec le projet de tramway Tram'Excellence, au service d'une métropole connecté (NDLR, notamment avec un projet concernant l'Université.
- Au niveau de la thématique n°8 consacrée au « Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services »

Les sections suivantes rappellent chacun des axes stratégiques pour ces 5 thématiques.

La thématique n°1, Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations, se décline suivant 5 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : l'ampleur et la complexité des défis à relever par la Guadeloupe, le besoin de lisibilité de l'action publique pour le citoyen, imposent de **clarifier, simplifier et renforcer les capacités institutionnelles at administratives du territoire**.
- Axe stratégique 2 : la Guadeloupe doit achever la modernisation de ses services publics pour garantir la santé de sa population, protéger son environnement et se donner les moyens d'un développement durable.
- Axe stratégique 3 : l'éducation restera une priorité de développement de la Guadeloupe en permettant l'accès pour tous à l'enseignement, à la culture et au sport, grâce à des équipement équitablement répartis sur le territoire. Des pôles d'excellence constitueront le fer de lance de cette politique et contribueront au rayonnement international de l'archipel.
- Axe stratégique 4 : la protection de la population et du territoire vis-à-vis des risques naturels, tout particulièrement ceux liés au risque sismique e au changement climatique, restera une priorité.
- Axe stratégique 5 : une connexion numérique à haut et très haut débit (HD et THD) compétitive sera mise à disposition des particuliers et des entreprises.

La thématique n°4, Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence, se décline en 4 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : le développement d'une infrastructure de recherche d'excellence, en pise avec les problématiques socio-économiques du territoire, s'appuyant, en particulier, sur des équipements mutualisés, sera recherché.
- Axe stratégique 2 : un maillage efficace de la chaîne de l'innovation, depuis le résultat de la recherche jusqu'à l'entreprise, sera favorisé.
- Axe stratégique 3 : un dialogue pérenne entre le monde de la recherche et la sphère socio-économique sera développé.
- Axe stratégique 4 : l'ouverture de la recherche au national et à l'international sera renforcé.

La thématique n°5, Cohésion sociale et employabilité, se décline en 6 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : les nombreux jeunes sortant du système scolaire sans qualification devront faire l'objet de mesures garantissant leur insertion sociale et professionnelle.
- Axe stratégique 2 : la situation des actifs sur le marché du travail en matière de qualification et d'emploi et les besoins en compétences des entreprises devront s'inscrire dans une dimension territoriale fondée sur des diagnostics et analyses actualisées.
- Axe stratégique 3 : la sécurisation des parcours professionnels étant une des conditions pour une insertion durable dans l'emploi, la Guadeloupe devra conforter son outillage technique et méthodologique en direction des demandeurs d'emploi et des salariés.
- Axe stratégique 4 : la sécurisation de l'emploi et l'employabilité passeront par **une élévation du niveau de formation et de qualification de tous les publics**.
- Axe stratégique 5 : l'amélioration des dispositifs d'orientation, la promotion des parcours de formation en métropole et à l'international seront recherchées.

- Axe stratégique 6 : les besoins des publics fragiles (personnes âgées, jeunes, handicapés, jeunes mères) seront anticipés par la création et le développement de services dédiés et d'une offre en infrastructures adaptées.

La thématique n°7, Stratégie de mobilité multimodale, se décline en 2 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : la Guadeloupe poursuivra son ouverture régionale et internationale dans le but de devenir un hub régional tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers ;
- Axe stratégique 2 : **l'amélioration de la desserte en transport collectifs de l'agglomération pontoise** sera poursuivie en complémentarité avec le projet de tramway Tram'Excellence, au service d'une métropole connecté.

La thématique n°8, Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services, se décline en 3axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : la connaissance de l'écosystème numérique permettra d'affiner la conduite des politiques publiques ;
- Axe stratégique 2 : le développement de l'économie numérique et l'intégration massive des usages et services dans les entreprises sera l'une des clés de l'attractivité économique du territoire ;
- Axe stratégique 3 : l'aménagement numérique des territoires devra intégrer une offre performante de services publics numériques pour le bien-être de la population et des citoyens.

Annexe H Stratégie Guadeloupe 2020

La stratégie « Guadeloupe 2020 »[26] expose la manière dont la région Guadeloupe envisage de travailler en partenariat avec l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit d'un document évolutif qui présente les principales orientations et les choix stratégiques qui pourraient éventuellement être mise en œuvre au cours des six prochaines années.

Le document « Guadeloupe 2020 » se divise en deux parties. La première partie consacrée à la stratégie fixe les objectifs. La seconde parte est plus opérationnelle. Elle identifie les priorités et les actions de développement identifiées pour les six prochaines années.

Les sections suivantes rappellent les objectifs et les actions identifiés par ce document.

Les axes et actions stratégiques en lien direct avec le SRESRI sont également illustrés car ils sont directement en lien avec le SRESRI ou constituent un axe préalable ou déploiement des actions envisagées par le SRESRI.

H.1 Rappel des et des axes stratégiques de la Guadeloupe pour 2014-2020

Le plan d'action de la Guadeloupe s'articule autour des trois objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive définis par la Stratégie « Europe 2020 ». En tenant compte de ces besoins, 5 objectifs spécifiques ont été définis pour la Guadeloupe :

- Objectif n°1 : Favoriser l'emploi et la formation dans une économie insulaire frappée par le chômage et la précarité ;
- Objectif n°2 : Moderniser l'économie guadeloupéenne et les entreprises par un soutien à l'innovation, la diversification et l'intégration dans le bassin caribéen ;
- Objectif n°3 : Préserver, valoriser l'environnement et la biodiversité en Guadeloupe ;
- Objectif n°4 : Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale en luttant contre la violence, l'exclusion sociale et la pauvreté ;
- Objectif n°5 : Développer la participation de la Guadeloupe à l'élaboration de programmes horizontaux tels que Cosme ou Horizon 2020.

Ces objectifs généraux se déclinent opérationnellement en 4 axes stratégiques d'intervention :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire guadeloupéen à l'aide d'une diversification économique ;
- Axe 2 : Protéger l'environnement en renforçant la démarche de développement durable ;
- Axe 3 : Favoriser l'éducation, la formation et l'accompagnement social pour réduire les risques d'exclusion sociale et de pauvreté et intégrer davantage de guadeloupéens au marché du travail ;
- Axe 4 : Favoriser la participation de la Guadeloupe aux programmes Horizontaux.

H.2 Rappel des actions de la stratégie « Guadeloupe 2020 » en lien direct avec le SRESRI

[26] Cf. Plan d'action stratégique Europe 2020 2020 » sur le site Internet Europa :
http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/activity/outermost/doc/plan_action_strategique_eu2020_guadeloupe_fr.pdf.

La stratégie « Guadeloupe 2020 » contient au sein de chacun de ses 4 axes des actions qui s'inscrivent en cohérence avec le SRESRI et notamment les éléments suivants :

- L'insertion régionale à travers l'exploitation du potentiel de recherche et d'innovation, sa valorisation et dissémination (axe 1) ;
- La promotion de la recherche concertée et pluridisciplinaire (axe 2) ;
- Le renforcement du transfert de connaissances et des savoir-faire à travers des actions de sensibilisation, conseil et formation (axe 3) ;
- La promotion de la mobilité des étudiants et des travailleurs à travers la prise en charge des frais de transport des étudiants entre la Guadeloupe, la France et les pays tiers proches de la Caraïbe à l'aide du programme Erasmus et Erasmus Mundus (axe 3) ;
- Pour sa part, l'axe 4 portant sur la participation de la Guadeloupe aux programmes horizontaux tels qu'Horizon 2020 et Erasmus est intégralement cohérent avec le SRESRI.

Les paragraphes suivant rappellent quelques grandes lignes de chacun des axes du la stratégie « Europe 2020 ».

Dans le cadre de l'axe 1, le renforcement de la compétitivité et l'attractivité du territoire guadeloupéen passe notamment par la diversification économique du tissu productif à travers :

- La mise en place des actions en soutien des secteurs émergents par :
    - La création d'un cadre favorable à la création d'entreprise et à l'emploi durable grâce à la valorisation de la recherche locale et sa dissémination ;
    - L'insertion régionale à travers l'exploitation du potentiel de recherche et d'innovation, sa valorisation et dissémination ;
    - L'amélioration de l'accès aux TIC pour les particuliers à travers la démocratisation de l'usage des TIC dans le public et privé ;
- La modernisation des secteurs traditionnels par :
    - Le développement du secteur touristique à travers le renforcement de la formation des professionnels du secteur et l'amélioration de l'offre de produit touristique ;
    - Accompagner la diversification de l'agriculture guadeloupéenne en assurant la formation qualifiée et le renouvellement générationnel et l'amélioration des transferts de connaissance dans le cadre d'un dispositif Recherche-Développement-Formation

Dans le cadre de l'axe 2, la protection de l'environnement impose le renforcement des démarches de développement durable à traves :

- L'anticipation et la prévention des risques naturels, et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par :
    - La promotion de la recherche concerté et pluridisciplinaire ;
    - La formation des professionnels à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables et aux principes du bâtiment durable ;
    - Le renforcement du transfert de connaissances et des savoir-faire à travers des actions de sensibilisation, conseil et formation.

Dans le cadre de l'axe 3, la réduction de l'exclusion sociale, de la pauvreté et une meilleure insertion de guadeloupéens dans le marché du travail repose notamment sur :

- L'adaptation de la formation aux spécificités du tissu économique local à travers :
    - Le renforcement qualitatif des ressources humaines et l'amélioration de la formation des chefs d'entreprises et des créateurs par l'offre de contrat de formation par alternance ;
    - L'adaptation de la formation professionnelle aux besoin spécifiques du marché local à travers un dispositif d'identification des besoins en termes d'emplois et de compétences des entreprises ;
    - L'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en travaillant sur la mise en place d'un plan régional de la formation et de l'emploi, la lisibilité des actions de formation, la maîtrise des cycles de formation publics et privés, la mise en place de critères d'éligibilité et une procédure d'évaluation ;
    - La promotion de la mobilité des étudiants et des travailleurs à travers la prise en charge des frais de transport des étudiants entre la Guadeloupe, la France et les pays tiers proches de la Caraïbe à l'aide du programme Erasmus et Erasmus Mundus ;
    - L'établissement des partenariats structurés de coopération avec des bourse pour la mobilité à tous les niveaux académiques avec des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers ;
    - L'accélération de la maitrise des langues étrangères (anglais et espagnol) à travers le programme Cligarel,
- La lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme notamment à travers :
    - L'adhésion au Réseau Scolaire Insertion (RSI) ;
    - Le cofinancement d'actions de qualité et d'envergure contre l'illettrisme des jeunes en déshérence, les détenus et jeunes apprentis dans les CFA ;
    - La réactivation du projet PRECEED, une sorte de tutorat étudiants/élèves prenant la forme de soutien et d'accompagnement scolaire des collégiens et lycéens en difficultés par les étudiants boursiers.

Dans le cadre de l'axe 4, la participation de la Guadeloupe aux programmes horizontaux tels qu'Horizon 2020 et Erasmus pour tous permettrait de :

- Encourager l'excellence scientifique, le dynamisme et l'innovation de la recherche en Guadeloupe en vue de soutenir la diversification de l'économie ;
- Favoriser l'intégration de la recherche guadeloupéenne dans l'espace européen de recherche en vue du montage de projets à haute valeur ajoutée et aux effets multiplicateurs ;
- Favoriser la mobilité des étudiants guadeloupéens vers l'Europe en prenant en charge les frais de déplacement ;
- Renforcer les compétences professionnelles chez les jeunes guadeloupéens par l'apprentissage et l'alternance.

Annexe I Charte

d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse et « schéma régional des politiques de jeunesse » (SRPJ)

I.1 Rappel de l'état de lieux de la Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse

L'Etat, la Région, et le Département ont décidé de mettre conjointement en place la« Conférence régionale permanente de la Jeunesse » sur le territoire de la Guadeloupe, telle qu'initialementproposéeparlacommissionJeunessedel'AssociationdesRégionsdeFrance (ARF) le 17 janvier 2013.
LaConférencerégionalepermanentedelaJeunesse,coprésidéeparlaPréfètederégion, la Présidente du Conseil régional, et le Président du Conseil général ,a été chargée fin 2013 d'élaborer un « schéma régional des politiques de jeunesse » ;ces schémas ayant pour objectifs d'établir un diagnostic et de coordonner toutes les politiques de jeunesse sur le territoire, afin d'accompagner lesjeunesdanslesmeilleuresconditionspossibles,jusqu'àlacitoyennetéengagéeetl'emploi durable.

- La première partir de la Charte dresse l'état de lieux de la jeunesse. Les jeunes guadeloupéens détiennent la clé de leur prospérité et du futur dynamisme du territoire. Pour autant la situation de la jeunesse est lourdement impactée par les effets directs et indirects de la crise économique, de la fracture sociale et de celle territoriale, encore plus marquées en Guadeloupe.
- Pour faire face à ces multiples problématiques, il apparait impératif que les acteurs du territoire ouvrant en faveur de la jeunesse puissent travailler ensemble afin que les politiques publiques en direction de la jeunesse soient mieux cordonnées et plus lisibles.

I.2 Les axes du Schéma régional des politiques de jeunesse

Conformément aux indications présentées dans la Charte, la Conférence régionale permanente de la Jeunesse a proposé un schéma régional des politiques de Jeunesse articulé autour de 4 axes :

- Axe 1 - Information : il s'agit de mutualiser toutes les informations afin de permettre la mise à disposition de documents complets et exhaustifs à destination de tous les jeunes, sur toutes les questions les concernant, à chaque échelle du territoire ;
- Axe 2 - Rationalisation des interventions et de la couverture des besoins : il s'agit de mettre systématiquement en complémentarité les actions concernant les jeunes, de manière à ce que tous les besoins soient couverts, et que la lisibilité de cette couverture soit optimale ;
- Axe 3 - Accompagnement et lutte contre toutes les formes de rupture : il s'agit d'organiser de manière concertée la lutte contre toutes les ruptures en formation, entre les formations, entre la formation et l'emploi, dans la prise d'emploi, etc. ;
- Axe 4 - Priorités d'action : il s'agit d'identifier une ou des actions prioritaires en Guadeloupe, et de mobiliser, en une politique cohérente, tous les acteurs possibles afin de réaliser ces priorités.

Les sections suivantes rappellent les objectifs et les actions identifiés par ce document. Les axes et actions stratégiques directement en lien direct avec le SRESI sont illustrés.

I.3 Rappel des objectifs stratégiques SRPJ et objectifs opérationnels directement en lien avec le SRESRI

Alors que l'axe 1 portant sur l'« Information » se décline en 3 objectifs stratégiques, l'un d'entre eux est en lien avec le SRESRI. Cet objectif et les objectifs opérationnels liés sont les suivants :

- Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle :
  - a) Mettre en place le service public régional de l'orientation ;
  - b) Promouvoir les formations en alternance auprès des jeunes publics.

Alors que l'axe 2 portant sur la « Rationalisation des interventions et de la couverture des besoins » se décline en 8 objectifs stratégiques, 4 d'entre eux sont directement en lien avec le SRESRI. Ces objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels liés sont les suivants :

- Objectif stratégique n°2 : Assurer la continuité et la cohérence des parcours de formation :
  - a) Enrichir la palette des formations proposées dans l'archipel ;
  - b) Formaliser des outils de construction de parcours individualisés de formation,
- Objectif stratégique n°3 : Susciter l'ambition en matière de formation et de qualification :
  - a) Développer des partenariats internationaux pour les établissements de l'enseignement supérieur et les organismes professionnels ;
  - b) Soutenir les initiatives de promotion de l'excellence de jeunes Guadeloupéens,
- Objectif stratégique n°4 : Garantir la mobilité des apprenant et des jeunes actifs :
  - a) Développer l'offre de transport pour les jeunes au sein de l'archipel ;
  - b) Développer quantitativement et qualitativement l'offre de mobilité européenne et internationale,
- Objectif stratégique n°5 : Permettre aux jeunes majeurs qui le souhaitent de se loger :
  - b) Renforcer l'offre d'hébergements pour les étudiants.
-

Alors que l'axe 4 portant sur les « Priorités d'action » se décline en 7 objectifs stratégiques, 2 d'entre eux sont directement en lien avec le SRESRI. Ces objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels liés sont les suivants :

- Objectif stratégique n°6 : Insérer des jeunes dans une société qui vieillit ;
  - b) Développer la filière économique des services à la personne, en particulier aux personnes âgées,
- Objectif stratégique n°7 : Révéler aux jeunes les potentialités de l'or vert de la Guadeloupe :
  - Densifier l'offre de formation dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement.

Annexe J Liste des figures et encadrés

J.1 Figures

Figure 1 La cohérence des schémas au service de l'emploi en Guadeloupe 9

Figure 2 Les axes d'intervention du SRESRI de la Guadeloupe 10

Figure 3 Aperçu général du Schéma Régional Enseignement supérieur, recherche et Innovation de la Guadeloupe 20

Figure 4 L'enseignement supérieur en France 45

J.2 Encadrés

Encadré 1 Synthèse du contexte réglementaire entourant le SRESRI 6

BLOC NOTES

BLOC NOTES

REGION GUADELOUPE

www.regionguadeloupe.fr

Région Guadeloupe

CRGuadeloupe